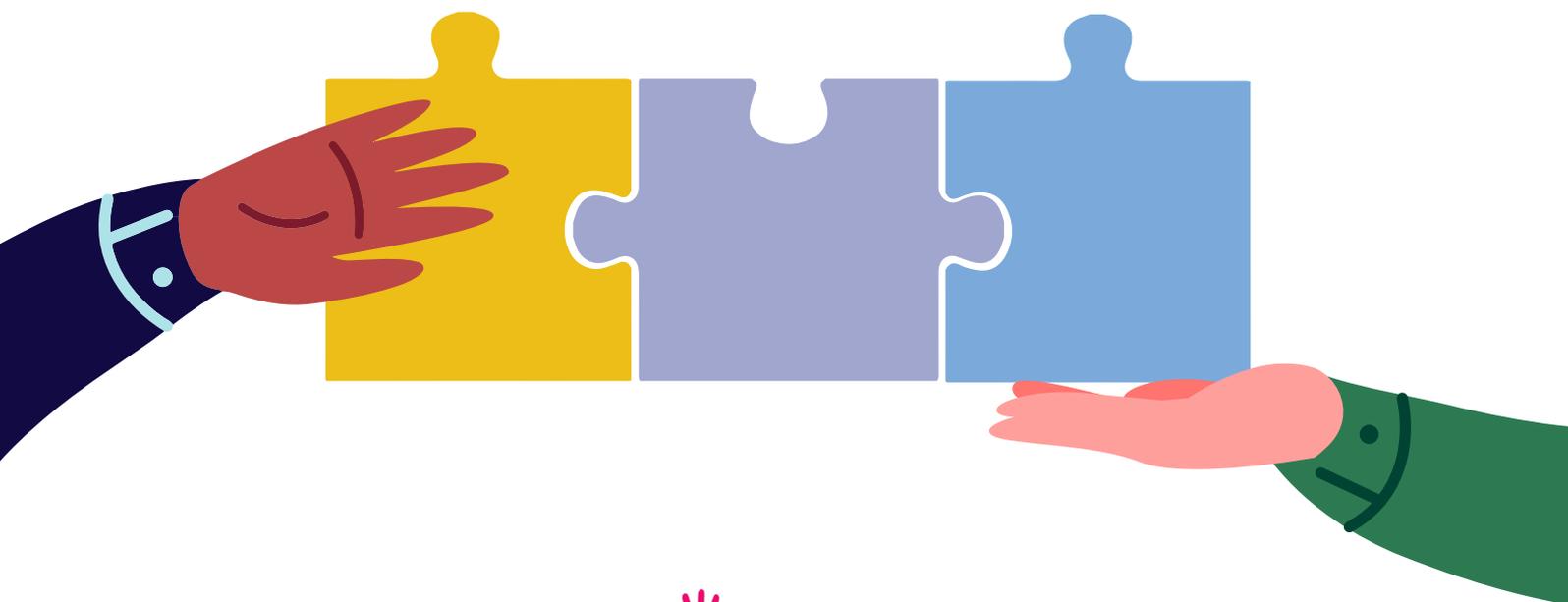




Mettre en œuvre l'agenda Jeunes, paix et sécurité au niveau national

Un guide à l'attention des agents publics





ÉQUIPE DE CONSULTANTS: Celina Del Felice, Bernardo Monzani, Mikhail Sustersic et Mridul Upadhyay.

ÉQUIPE DE RÉDACTION: Erike Tanghøj (Folke Bernadotte Academy), João Felipe Scarpelini (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies - Bureau d'appui à la consolidation de la paix, DPPA/PBSO), Saji Prelis (Search for Common Ground), Cécile Mazzacurati (Fonds des Nations Unies pour la population, UNFPA) et Eliška Jelínková (Réseau uni des jeunes bâtisseurs de la paix).

COORDINATION: Gizem Kiliç et Emilia Hannuskela (Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse).

ÉDITION: Liz Kearsley

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE: Klarissa Imperial et Ronald Baumann.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, de l'un de leurs organismes affiliés ou de leurs États membres.

© 2022 Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse. Tous droits réservés.

CITATION PROPOSÉE:

Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité (2022), « Mettre en œuvre l'agenda Jeunesse, paix et sécurité au niveau national: Un guide à l'attention des agents publics », New York, Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse.

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant cette publication, veuillez contacter: youthenvoy@un.org
Pour toute information complémentaire ou demande de soutien technique, veuillez contacter la Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité: gcypscochairs@gmail.com

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	5
AVANT-PROPOS.....	6
APERÇU DU CONTENU.....	7
INTRODUCTION.....	10
• Pourquoi ce guide est-il nécessaire?.....	10
• À qui s'adresse ce guide?.....	10
• Comment fonctionne ce guide?.....	11
• Comment le guide s'applique-t-il aux différents contextes?.....	12
• Comment l'agenda Jeunes, paix et sécurité renforce-t-il les agendas existants?.....	12
1. L'AGENDA JEUNES, PAIX ET SÉCURITÉ.....	14
1.1 Qu'est-ce que l'agenda Jeunes, paix et sécurité?.....	14
1.2 Pourquoi l'agenda Jeunes, paix et sécurité est-il important?.....	14
1.3 Notions élémentaires.....	15
1.3.1 Jeunes.....	15
1.3.2 Paix et sécurité.....	16
1.3.3 Participation réelle des jeunes.....	16
1.4 Pertinence de l'agenda Jeunes, paix et sécurité.....	17
2. MOYENS POSSIBLES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA JEUNES, PAIX ET SÉCURITÉ.....	20
2.1 Aperçu des moyens possibles de mise en œuvre de l'agenda Jeunes, paix et sécurité.....	20
2.2 Feuilles de route, plans et cadres.....	22
2.2.1 Éléments de base d'un document de planification stratégique.....	25
2.2.2 Intégration des objectifs Jeunes, paix et sécurité à d'autres plans stratégiques et processus politiques.....	25
2.3 Politiques et programmes.....	26
2.3.1 Politiques et programmes pour la jeunesse.....	27
2.3.2 Politiques et programmes en matière de paix et de sécurité.....	28
2.3.3 Politiques et programmes pour les affaires étrangères et la coopération.....	29
2.3.4 Politiques et programmes en matière d'éducation, de culture et d'art.....	29
2.3.5 Politiques et programmes relatifs aux affaires économiques et à l'emploi.....	30
2.3.6 Politiques et programmes en matière de justice et droits humains.....	31
2.3.7 Politiques et programmes en matière d'égalité des genres.....	31
2.3.8 Politiques et programmes en matière de santé.....	32
2.3.9 Politiques et programmes en matière d'environnement et de changement climatique.....	32
2.3.10 Politiques et programmes scientifiques et technologiques.....	33
2.4 Projets.....	34
2.5 Services.....	34
2.6 Évaluation et responsabilité.....	35

3. MÉCANISMES DE COORDINATION	38
3.1 Définition du mandat et leadership.....	38
3.2 Coordination au niveau national	39
3.2.1 Coordination au sein des ministères et des organismes publics	39
3.2.2 Coordination entre les des ministères et des organismes publics.....	40
3.3 Coordination aux niveaux infranationaux.....	40
3.4 Coordination au niveau régional	41
3.5 Participation des jeunes aux mécanismes de coordination	43
3.6 Coalitions multipartites	43
4. CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES	47
4.1 Facteurs de renforcement des capacités institutionnelles	47
4.2 Priorités et engagements institutionnels.....	48
4.3 Ressources humaines et gestion des connaissances.....	48
4.4 Les jeunes en tant que partenaires du renforcement des capacités.....	49
4.5 Appropriation et lutte contre les réticences à la mise en œuvre	50
5. RESSOURCES FINANCIÈRES	51
5.1 Comment financer la mise en œuvre.....	51
5.2 Budgétisation.....	52
5.3 Un accès aux ressources adapté aux jeunes	53
5.4 Établir la confiance grâce au suivi et à l'audit financiers.....	53
6. PROCESSUS PARTICIPATIFS INCLUANT LES JEUNES	55
6.1 Participation réelle des jeunes	55
6.2 Les différentes façons dont les caractéristiques des jeunes peuvent influencer sur la participation	56
6.3 L'égalité des genres.....	57
6.4 Les partenariats intergénérationnels	57
6.5 Principe « ne pas nuire » et sensibilité aux conflits.....	58
6.6 Formes de la participation des jeunes à la paix et à la sécurité	59
GLOSSAIRE	61
ACRONYMES	63



REMERCIEMENTS

Le présent guide a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif multipartite, en s'appuyant sur les orientations techniques et les pratiques existantes liées spécifiquement à l'agenda Jeunes, paix et sécurité et, plus largement, au domaine de la paix et de la sécurité inclusives.

Le projet a été coordonné par le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse de l'Organisation des Nations Unies (OSGEY) en partenariat avec l'Académie Folke Bernadotte (FBA), Suède, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies - Bureau d'appui à la consolidation de la paix (DPPA/PBSO), le United Network of Young Peacebuilders et Search for Common Ground. Le projet a été rendu possible grâce au soutien financier de l'Académie Folke Bernadotte de Suède et de l'État du Qatar.

Le projet a été soutenu par une équipe de consultants composée de Bernardo Monzani, de Mikhail Sustercic et de Mridul Upadhyay, sous la direction de Celina Del Felice.

Le guide a été alimenté par la Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité et reflète les contributions de ses membres. L'équipe qui a travaillé à l'élaboration de ce guide tient à remercier le groupe de travail qui lui a apporté un soutien et des conseils inestimables tout au long du processus: Rafiu Adeniran Lawal, Ma'in Alshamayleh, Ali Altiok, Olla Al-Sakkaf, Anna Azaryeva Valente, Sanaa Banawi, Ehab Babwi, Helen Berents, David Cerenzia, Amanda Huits, Regev Ben Jacob, Sabina Atzei, Joanna Broumana, Boran Choi, Lesley Connolly, Abdalla Mohamed Dewan, Giulia El Dardiry, Anastasia Fusco, Luis Darío Gómez Duque, Regine Guevara, Mark Harris, Tatyana Jiteneva, Alexandria Kazmerik, Priya Marwah, Iana Minochkina, Sharifah Norizah, Romeral Ortiz Quintillà, Leonardo Párraga, Chelsea Payne, Dana Podmolikova, Noëlla Richard, Megan Sleicher, Maria Stage, Alessia Ulfe Bandini, Maya Ungar, Meghan Villanueva, Erika Isabel Yague et Emelie Weski.

Au cours du processus, trente-cinq États membres, quatre organisations intergouvernementales régionales, sept entités des Nations Unies, quarante-neuf jeunes leaders et experts ainsi que des représentants d'organisations de la société civile dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes et sur la paix ont été consultés.

Nous exprimons notre immense gratitude à tous ceux qui ont contribué à la publication en répondant à notre enquête, en examinant le projet, en apportant leur contribution par des entretiens et par des commentaires écrits et en participant aux réunions de consultation ainsi qu'en les animant.

Nous remercions également les animateurs et les traducteurs qui ont participé aux consultations des jeunes en arabe, en anglais, en français et en espagnol: Khaled Emam, Anna Maria Antonios, Shadi Shahbaz, Raphael Nkurunziza et Catalina Salazar.

Notre reconnaissance à l'égard des contributions et des efforts de tous les participants est d'autant plus profonde que ce projet a été développé dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (2020-2021).



AVANT-PROPOS

Alors que le monde peine à sortir d'un chapitre de son histoire marqué par les turbulences, en pleine pandémie de COVID-19, la recrudescence des conflits à l'échelle mondiale donne à la construction de communautés viables et pacifiques un caractère plus essentiel que jamais. L'inclusion de la jeunesse, qui suppose sa participation réelle, active et complète, décidera du succès ou de l'échec des efforts déployés en matière de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité.

Le fait d'avoir grandi au Sri Lanka en un temps de conflit armé a eu une influence directe et profonde sur ma vie et m'a donné la conviction inébranlable que les jeunes jouent un rôle central dans la consolidation de la paix et dans la promotion du progrès.

Depuis l'adoption à l'unanimité de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) sur la jeunesse, la paix et la sécurité (JPS) en 2015*, un changement colossal est intervenu: les jeunes ne sont plus considérés comme des victimes passives ou comme des auteurs de la violence, mais comme un catalyseur crucial des efforts actuels et futurs de consolidation de la paix.

Les efforts visant à faire passer l'agenda JPS du stade de l'ambition à celui des politiques concrètes et des initiatives collaboratives n'ont fait que se renforcer suite à l'adoption des RCSNU 2419** (2018) et 2535*** (2020). C'est dans ce contexte que les États membres ont été exhortés à intégrer les jeunes aux processus décisionnels pour la prévention et pour la résolution des conflits.

Ces jalons constituent des rappels importants qui mettent en lumière la façon dont la paix et la sécurité sont inextricablement liées à la question plus large de la participation des jeunes au développement durable.

Ce guide ouvre la voie d'une mise en œuvre limpide et coordonnée de l'agenda JPS au niveau national par l'intermédiaire de processus participatifs faisant intervenir les jeunes et la société civile. Il attire également l'attention sur l'importance que revêt la mise à disposition de capacités institutionnelles et de ressources financières appropriées en vue de veiller à ce que les jeunes soient considérés comme des partenaires égaux et essentiels pour la paix et pour le développement.

Je tiens à saluer la méthode collaborative d'élaboration de ce guide, qui représente un véritable témoignage ainsi qu'une lueur d'espoir quant à la manière dont les Nations Unies, les États membres, la société civile et les jeunes peuvent s'associer pour établir une feuille de route en vue d'une action future.

J'espère que le septième anniversaire de la RCSNU 2250, en décembre 2022, nous donnera l'occasion de nous réjouir du nombre croissant d'États membres qui ont ouvert la voie vers une paix durable en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies inclusives relatives aux jeunes, à la paix et à la sécurité dans leurs pays respectifs.

Nous ne devons pas oublier qu'il est de notre responsabilité collective de favoriser des environnements propices et sûrs qui renforcent les initiatives dirigées par des jeunes en faveur d'un avenir pacifique pour les populations et pour la planète.

Jayathma Wickramanayake

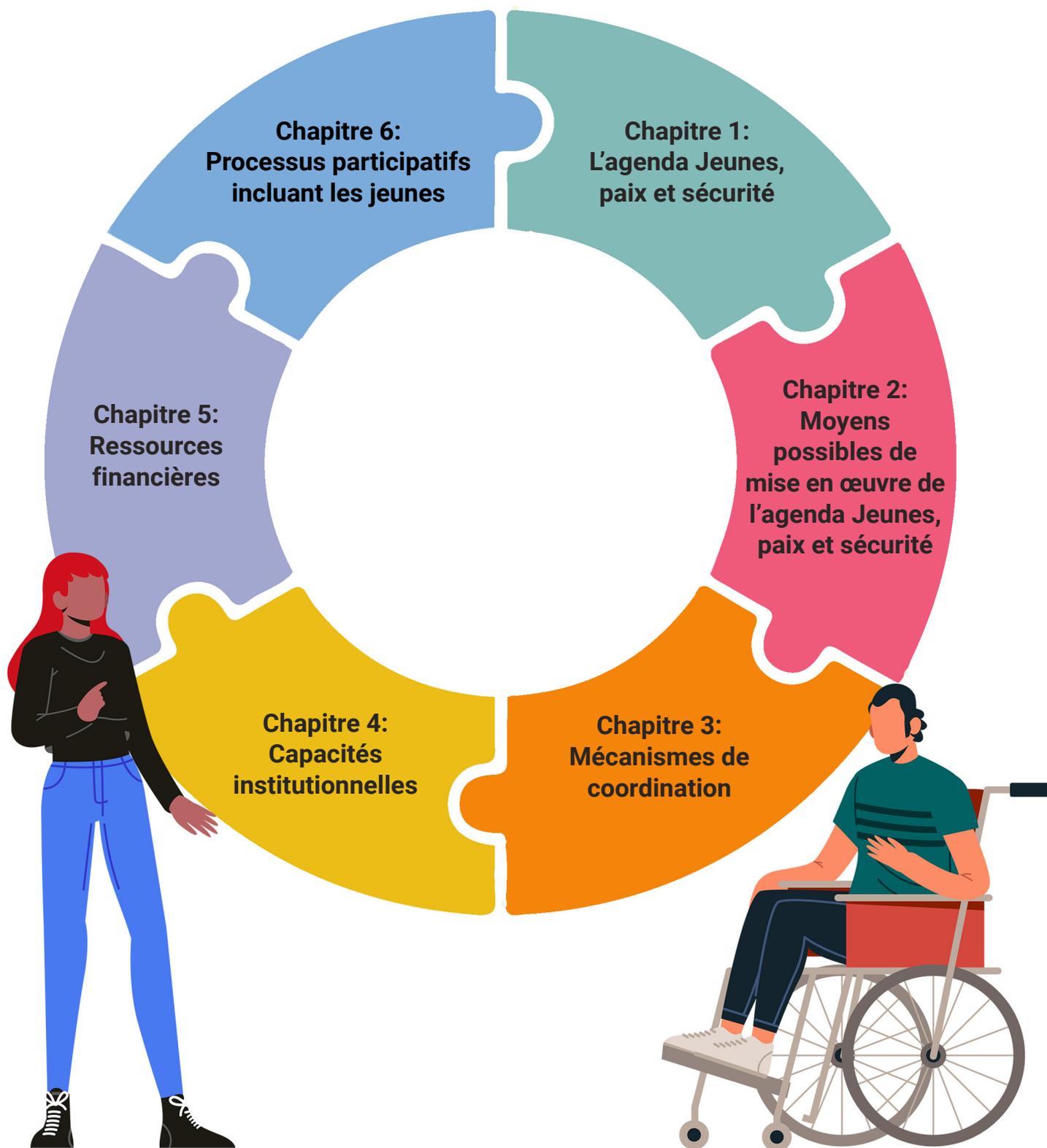
Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse de l'Organisation des Nations Unies

* Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2250, S/RES/2250 (9 décembre 2015).

** Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2419, S/RES/2419 (6 juin 2018).

*** Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2535, S/RES/2535 (14 juillet 2020).

APERÇU DU CONTENU



1

Chapitre 1: L'agenda Jeunes, paix et sécurité

- Découvrir l'agenda Jeunes, paix et sécurité (JPS).
- Définir la pertinence de l'agenda pour votre pays.
- Sur la base d'une analyse du contexte, définir les priorités spécifiques à prendre en considération dans les mesures de mise en œuvre.
- Préciser les engagements, les lois et les cadres politiques sur lesquels il est possible de s'appuyer pour mettre en œuvre l'agenda JPS.



OUTILS

Outil 1:

Analyse du contexte dans une perspective « jeune »

Outil 2:

Définir le cadre orientant l'action publique concernant les jeunes, la paix et la sécurité



EXEMPLES

- Méthodes d'analyse du contexte
- Engagements politiques, lois et politiques

2

Chapitre 2: Moyens possibles de mise en œuvre de l'agenda Jeunes, paix et sécurité

- Envisager différentes options de mise en œuvre, qu'il s'agisse de feuilles de route et de plans d'action ou d'une intégration des objectifs JPS dans les politiques, programmes, projets et services.
- Définir des objectifs et des indicateurs de progrès et mettre en place des mécanismes d'évaluation et de responsabilisation.



OUTILS

Outil 3:

Trouver la meilleure façon pour votre pays de mettre en œuvre l'agenda Jeunes, paix et sécurité

Outil 4:

Élaborer des feuilles de route, des plans ou des cadres stratégiques



EXEMPLES

- Feuilles de route, plans, cadres, politiques, programmes, projets et services dans différents domaines politiques

3

Chapitre 3: Mécanismes de coordination

- Analyser les possibilités dans le cadre des mandats.
- Envisager des mécanismes de coordination au sein des entités et des autorités aux niveaux national, infranational et régional.
- Inclure d'autres parties prenantes non-gouvernementales, notamment celles dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes, par exemple, au moyen de coalitions multipartites.



OUTILS

Outil 5:

L'organigramme de coordination

Outil 6:

Cartographie des parties prenantes



EXEMPLES

- Mécanismes de coordination
- Coalitions multipartites

4

Chapitre 4: Capacités institutionnelles

- Renforcer les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de l'agenda Jeunes, paix et sécurité.
- Garantir l'appropriation et surmonter les résistances.
- Considérer les jeunes comme des partenaires dans les initiatives de renforcement des capacités.



OUTILS

Outil 7:
Évaluation des capacités institutionnelles



EXEMPLES

- Programme de renforcement des capacités en ligne

5

Chapitre 5: Ressources financières

- Mobiliser et gérer les ressources.
- S'assurer que les groupes dirigés par des jeunes ont accès aux fonds.



OUTILS

Outil 8:
Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources



EXEMPLES

- Schémas de financement

6

Chapitre 6: Processus participatifs incluant les jeunes

- Examiner les principes clés de mise en œuvre de l'agenda au moyen d'un processus participatif incluant les jeunes: participation réelle des jeunes, inclusion, égalité des genres, partenariat intergénérationnel et principe « ne pas nuire ».
- Découvrir les différentes formes de participation des jeunes à la paix et à la sécurité.



OUTILS

Outil 9:
Participation réelle des jeunes : mise en pratique

Outil 10:
Analyse intersectionnelle



EXEMPLES

- Formes de participation des jeunes dans les espaces de paix et de sécurité

INTRODUCTION

Pourquoi ce guide est-il nécessaire?

Les jeunes sont un facteur essentiel du maintien de la paix. Ce guide est conçu pour faciliter leur contribution réelle à la paix et à la sécurité dans votre pays. Dans les chapitres qui suivent, vous trouverez des idées, des exemples et des conseils pour soutenir l'action publique et l'évolution de la politique publique de votre pays en vue d'atteindre cet objectif.

Ces dernières années ont vu une évolution substantielle vers la reconnaissance des jeunes et de leur rôle dans le maintien et dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Cela a commencé avec l'adoption de la [résolution 2250 \(2015\) du Conseil de sécurité des Nations Unies](#).¹ Cette résolution a officialisé l'agenda Jeunes, paix et sécurité (JPS), qui n'a fait que se renforcer avec l'adoption de la [RCSNU 2419 \(2018\)](#)² et de la [RCSNU 2535 \(2020\)](#).³ Chaque nouvelle résolution s'appuie sur le travail de la précédente, et la dernière de ces résolutions demande sans ambiguïté une accélération de la mise en œuvre de l'agenda JPS.

Le [rapport du Secrétaire général sur les jeunes, la paix et la sécurité](#)⁴ publié en mars 2020, antérieurement à la résolution 2535 du Conseil de sécurité des Nations Unies, a mis en avant deux conclusions principales:

« La première est que **l'on s'accorde de plus en plus à penser** que les jeunes jouent un rôle essentiel dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il est encourageant de constater que, dans de nombreux cas, les gouvernements, les entités des Nations Unies, la société civile et d'autres acteurs redoublent d'efforts pour appliquer la résolution 2250 (2015). La deuxième est qu'il **subsiste des problèmes fondamentaux**, notamment les suivants: obstacles structurels qui limitent la participation des jeunes et leur capacité de peser sur les décisions, violations de leurs droits humains et insuffisance des investissements en faveur de leur inclusion, qui pourrait être facilitée par l'éducation. »

Ce guide a pour but de **décomposer ces problèmes et de faciliter la mise en œuvre de l'agenda Jeunes, paix et sécurité** au niveau national en proposant des outils et des exemples pratiques. Il a été élaboré en réponse à la RCSNU 2535 adressée aux États membres.

À qui s'adresse ce guide?

Ce guide s'adresse aux **agents publics** travaillant à différents niveaux de gouvernement, dans des rôles de gestion et de coordination. Il sera utile aux personnes intéressées par la mise en œuvre de l'agenda JPS au niveau national ou chargées de cette mise en œuvre. Cela inclut (sans s'y limiter):

- **les responsables exécutifs**, tels que les secrétaires d'État, les directeurs, les responsables d'agences publiques, de services et de groupes de réflexion publics;
- **les fonctionnaires** opérant dans différents domaines politiques comme la paix, la sécurité, y compris la démobilisation, le désarmement et la réintégration (DDR), les affaires étrangères, l'emploi, l'éducation, la jeunesse et les sports; et
- **les fonctionnaires ou les élus** intéressés par l'agenda, tels que les parlementaires et leurs conseillers.

Le guide peut également intéresser **d'autres parties prenantes participant à la mise en œuvre de l'agenda Jeunes, paix et sécurité** au niveau national, telles que:

- **les fonctionnaires d'institutions intergouvernementales**, au niveau international ou régional, qui appuient la mise en œuvre de l'agenda au niveau national, par exemple les conseillers et les points focaux des missions d'organisations internationales dans leurs pays membres; ou
- **les représentants de groupes et d'organisations dirigés par des jeunes** et axés sur les jeunes qui soutiennent la mise en œuvre de l'agenda JPS au niveau national.

¹ Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2250, S/RES/2250 (9 décembre 2015).

² Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2419, S/RES/2419 (6 juin 2018).

³ Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2535, S/RES/2535 (14 juillet 2020).

⁴ Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les jeunes, la paix et la sécurité. S/2020/167 (2 mars 2020) paragraphe 10.

Comment fonctionne ce guide?

Ce guide a été conçu pour s'adapter à vos besoins. Cela signifie que chaque pays doit développer sa propre stratégie et ses propres priorités en fonction de ses capacités et priorités actuelles. Cela signifie également qu'il convient de déterminer les progrès déjà réalisés en matière d'intégration des jeunes dans la problématique de la paix et de la sécurité. Ce guide est aussi efficace si vous consultez un seul chapitre ou que si vous en lisez tous les chapitres l'un après l'autre. C'est pourquoi il est très complet, afin de garantir la pertinence des éléments pour chacun.

Ce guide comprend:

- des suggestions clés pour soutenir la mise en œuvre de l'agenda JPS;
- des outils de planification et d'analyse; et
- des exemples⁵ de JPS en action.

Le guide est organisé en six chapitres. Chaque chapitre aborde les éléments clés mentionnés au paragraphe 14 de la résolution 2535 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le graphique ci-dessous relie ces éléments au chapitre correspondant.



« 14. Engage les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales à élaborer et à mettre en œuvre **des politiques et des programmes** en faveur de la jeunesse et à faciliter la participation constructive des jeunes, notamment par des **plans d'action locaux**, nationaux et régionaux relatifs **aux jeunes et à la paix et à la sécurité, dotés de ressources suffisantes et élaborés dans un cadre participatif, en particulier avec les jeunes et les organisations de jeunes**, et à **en assurer l'application, les jeunes étant associés au suivi, à l'évaluation et à la coordination** »

Ce guide s'appuie également sur les recommandations du document intitulé **Les absents de la paix: Étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité**, qui ont été résumées comme suit: « Investir, impliquer et associer ». ⁶ Il s'appuie également sur les documents et les expériences tirés de la mise en œuvre de l'agenda Femmes, paix et sécurité.

Il se veut un document vivant, qui sera mis à jour et révisé sur la base des expériences et des pratiques au fur et à mesure du déroulement de la mise en œuvre.

Ce guide complète la stratégie quinquennale mondiale sur le renforcement des processus de paix inclusifs à l'égard des jeunes, qui s'appuie sur les recommandations du document d'orientation mondial intitulé **Nous sommes ici: Une approche intégrée des processus de paix inclusifs des jeunes**. ⁷

⁵ Les exemples ont été sélectionnés par un exercice de cartographie (mars-octobre 2021) en recherchant des informations au moyen d'une enquête (30 pays ont répondu), de consultations (organismes des Nations Unies, société civile) et d'informations publiques relatives aux activités mises en œuvre entre 2016 et 2021. Les critères de sélection étaient basés sur la pertinence et la spécificité de l'agenda JPS et sur l'équilibre thématique et géographique. Des descriptions plus détaillées et actualisées des exemples sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

⁶ Graeme Simpson, **Les absents de la paix, Étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité** (UNFPA – ONU/DPPA-PBSO, 2018).

⁷ Ali Altiok. et Irena Grizelj, **Nous sommes ici: Une approche intégrée des processus de paix inclusifs des jeunes**, (Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, 2019).

Comment le guide s'applique-t-il aux différents contextes?

Ce guide est utile dans tous les contextes, **car l'agenda Jeunes, paix et sécurité est pertinent pour tous les pays**. Il est tout aussi pertinent pour les pays en proie à des conflits armés ou à des violences, en transition ou post-conflit que pour les pays stables. En effet, tous les pays sont confrontés à des problèmes de paix et de sécurité. C'est pourquoi le partenariat avec des acteurs de la jeunesse revêt une telle importance pour lutter contre les violences, l'exclusion et la discrimination sous toutes ses formes et pour promouvoir le dialogue et la cohésion sociale. Cela se reflète dans la variété de pays mis en avant dans les exemples tout au long du guide.

Adaptez-le à votre contexte. Le guide formule des suggestions basées sur des cadres et sur des pratiques employés dans divers contextes et dans divers lieux géographiques. Cependant, en tant que parties prenantes au niveau national, vous déterminerez le moyen de mise en œuvre le plus approprié en fonction du contexte qui vous concerne, de vos priorités et de vos capacités. Ce document est un ensemble d'outils et d'idées qui visent à vous inspirer et qui sont à prendre en considération au niveau national, et chaque pays doit choisir les mesures qui semblent les plus adaptées et les plus réalisables.



Il ne s'agit pas d'un modèle unique

Adaptez les suggestions et les outils au contexte, aux capacités et aux priorités de votre pays.

Faisabilité et importance d'agir. Il est important de constater les limites liées au contexte, en particulier dans des contextes difficiles de violence armée et d'instabilité. Dans le même temps, des mesures modestes, mais positives, peuvent être déterminantes et transformatrices dans n'importe quel contexte. Dans le respect du principe « ne pas nuire », des mesures de toutes envergures peuvent contribuer à créer l'espoir et à jeter des ponts par-delà les lignes de fracture et les générations. Elles peuvent également servir d'outils de réflexion, de préparation, de mise en réseau et de planification, de sorte que des mesures plus complètes puissent être mises en œuvre lorsque le contexte le permettra.

Comment l'agenda Jeunes, paix et sécurité renforce-t-il les agendas existants?

L'agenda JPS est intrinsèquement lié aux agendas existants et les renforce.

Au niveau national, l'agenda JPS peut soutenir les politiques et les mesures nationales et infranationales qui affichent les mêmes objectifs, par exemple:

- les plans de développement nationaux ou les stratégies de réduction de la pauvreté;
- les stratégies relatives à la jeunesse ou les politiques nationales de la jeunesse;
- les plans de paix et de sécurité;
- les politiques de santé et de sécurité; et
- les politiques d'éducation.

La [section 2.3](#) présente des exemples de la manière dont la JPS a déjà été intégrée aux politiques et programmes nationaux et infranationaux dans différents domaines politiques et dans divers pays.

L'agenda JPS vise à renforcer la consolidation de la paix inclusive et à faire progresser le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#).⁸ Il contribue spécifiquement à l'objectif de développement durable n° 16 « Paix, justice et institutions efficaces »⁹.

JPS contribue également à la réalisation de la stratégie des [Nations Unies pour la jeunesse : Jeunesse 2030](#),¹⁰ de l'[agenda Femmes, paix et sécurité \(FPS\)](#)¹¹ et du [programme de consolidation et de maintien de la paix](#).¹² Ces programmes se renforcent mutuellement.

⁸ Naciones Unidas, Sustainable Development Goals. (2015) disponible en: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/> (consultado el 4 de diciembre de 2021).

⁹ Naciones Unidas, "Goal # 16 Peace, Justice and Strong Institutions", Sustainable Development Goals. (2015) disponible en: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/peace-justice/> (consultado el 4 de diciembre de 2021).

¹⁰ Naciones Unidas, Youth 2030: The UN Youth Strategy, (United Nations Secretary-General's Envoy on Youth, 2018). Disponible en: <https://www.un.org/youthenvoy/youth-un/> (consultado el 4 de diciembre de 2021).

¹¹ United Nations Political and Peacebuilding Affairs, "Women, Peace and Security". Disponible en: <https://dppa.un.org/en/women-peace-and-security> (consultado el 4 de diciembre de 2021).

¹² United Nations Peacebuilding, "Peacebuilding and Sustaining Peace Agenda". Disponible en: <https://www.un.org/peacebuilding/tags/sustaining-peace> (consultado el 4 de diciembre de 2021).

Les agendas Femmes, paix et sécurité et Jeunes, paix et sécurité: un renforcement mutuel

Les agendas FPS et JPS sont liés et complémentaires, car ils visent tous deux à inclure des groupes historiquement marginalisés dans les processus de paix et de sécurité. Les deux agendas partagent des engagements fondamentaux en matière de prévention, de participation et de protection inclusives.

La reconnaissance de la complémentarité entre les agendas JPS et FPS ne devrait cependant jamais être synonyme d'amalgame entre les femmes et les jeunes, ce qui reviendrait à nier les besoins et les problèmes spécifiques de chacun de ces groupes. Au contraire, cela suppose que les décideurs politiques et les parties prenantes adoptent une approche croisée, en s'assurant que toutes les politiques, tous les programmes et toutes les initiatives tiennent pleinement compte des dynamiques de pouvoir liées à l'âge et au genre.

Cela a été clairement souligné dans le rapport [Les jeunes femmes dans la paix et la sécurité: à la croisée des agendas JPS et FPS](#).¹³

Les jeunes dans l'agenda Femmes, paix et sécurité

L'agenda FPS devrait reconnaître l'importance d'une participation totale des jeunes femmes tout en soulignant que le terme « jeunesse » englobe à la fois les jeunes femmes et les jeunes hommes. Les agendas JPS et FPS sont complémentaires: « une approche adaptée à l'âge ne fait que renforcer l'inclusivité et la pertinence du travail lié au FPS ».

Le genre dans l'agenda Jeunes, paix et sécurité

Il est important d'appliquer une perspective « jeunes » à l'agenda FPS et une perspective « genre » à l'agenda JPS. Cela garantit la protection des droits des jeunes femmes et des jeunes hommes, afin que leurs rôles et leurs aptitudes uniques dans la prévention des conflits ne soient pas « éludés ou classés dans des programmes pour enfants ou adultes ».



¹³ ONU Femmes, *Les jeunes femmes dans la paix et la sécurité: à la croisée des programmes JPS et FPS*, (Nations Unies, 2018).

1. L'AGENDA JEUNES, PAIX ET SÉCURITÉ

1.1 Qu'est-ce que l'agenda Jeunes, paix et sécurité?

L'agenda Jeunes, paix et sécurité (JPS), établi par la **résolution 2250 (2015)** du **Conseil de sécurité de l'ONU** et par des résolutions ultérieures, reconnaît **l'inclusion et la participation des jeunes comme dimension essentielle de l'instauration et du maintien de la paix et de la sécurité pour tous**. La résolution 2250 remarque que la génération de jeunes d'aujourd'hui est la plus importante que le monde n'ait jamais connue, les jeunes femmes et hommes formant souvent la majorité de la population dans les pays touchés par de violents conflits armés. La résolution identifie cinq piliers d'action, décrits ci-dessous.



Participation

Tenir compte de la participation et de l'opinion des jeunes dans les processus décisionnels, de la négociation et de la prévention de la violence aux accords de paix.



Protection

Assurer la protection de la vie et des droits fondamentaux des jeunes civils, enquêter et poursuivre les responsables des crimes perpétrés à leur rencontre.



Prévention

Soutenir les jeunes dans la prévention des violences et dans la promotion d'une culture de tolérance et de dialogue interculturel.



Partenariat

Faire participer les jeunes, pendant et après les conflits, à l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix, en collaboration avec les acteurs communautaires et les organes des Nations Unies.



Désengagement et réintégration

Investir dans les jeunes touchés par les conflits armés en leur offrant des possibilités d'emploi, des politiques de travail inclusives et une éducation basée sur une culture de la paix.

1.2 Pourquoi l'agenda Jeunes, paix et sécurité est-il important?

L'inclusion et la participation des jeunes à la paix et à la sécurité sont essentielles pour construire une paix **plus inclusive, plus durable et plus efficace**. Il existe de plus en plus de preuves de leur effet positif sur les processus de paix¹⁴ et sur la prévention de toutes les formes de violence.¹⁵

En soutenant les rôles constructifs des jeunes dans les efforts de paix, les pays pourront **tirer parti de leurs contributions** dans le **présent** et dans **l'avenir**. Les jeunes apportent des contributions importantes à la consolidation de la paix, par exemple en faisant participer leurs pairs, en travaillant au niveau communautaire, en maintenant le dialogue lorsque d'autres ont perdu espoir et en jetant des ponts dans des contextes polarisés. En outre, **lorsque les jeunes participent à la construction de la paix, ils apprennent à l'apprécier**, ils acquièrent des compétences civiques et, souvent, ils continuent d'œuvrer pour le maintien de la paix tout au long de leur vie.

¹⁴ Ali Altiok, et Irena Grizelj, [Nous sommes ici: Une approche intégrée des processus de paix inclusifs des jeunes](#), (Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, 2019).

¹⁵ Graeme Simpson, [Les absents de la paix, Étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité](#).

La participation des jeunes à la paix et à la sécurité relève également de l'exercice par les jeunes de leur droit de participation. La participation est un droit de l'homme consacré par l'article 21 de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#)¹⁶ et par l'article 25 du [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#).¹⁷ Il s'agit d'un élément essentiel, car les jeunes, et notamment les jeunes femmes, sont souvent confrontés à des obstacles structurels qui entravent leur participation dans les espaces formels et informels de décision, qu'ils soient physiques ou numériques.



Reconnaissance publique des rôles constructifs des jeunes dans la paix et la sécurité

Pour une mise en œuvre pleine et entière de l'agenda JPS, le public doit reconnaître les rôles positifs des jeunes dans la société, en matière de paix et de sécurité en particulier.

Les **perceptions** et les **opinions** enracinées dans la culture dépeignent fréquemment les jeunes comme des victimes ou comme des coupables, sans tenir compte de leurs **rôles constructifs**. Ces perceptions sont également sexuées. Par exemple, les jeunes femmes ont tendance à être perçues comme des victimes de la violence, tandis que les jeunes hommes sont plutôt perçus comme des menaces potentielles pour la sécurité. Il est donc crucial de s'attaquer aux **stéréotypes liés au genre et à l'âge**, en particulier ceux qui contribuent à marginaliser les **jeunes femmes**.

Les activités de sensibilisation aux cadres normatifs existants, notamment la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les résolutions connexes, peuvent aider à développer une compréhension plus profonde et plus équilibrée du rôle des jeunes dans la paix et la sécurité.

1.3 Notions élémentaires

1.3.1 Jeunes

Si la RCSNU 2250 considère comme jeunes les personnes âgées de 18 à 29 ans, elle reconnaît également les variations de signification du terme qui existent aux niveaux national et international. Les pays utilisent, à des fins statistiques et politiques, différentes **tranches d'âge** qui peuvent également inclure les adolescents (10-18 ans) ou les personnes de plus de 29 ans.

La jeunesse peut être comprise, au sens large, comme une transition entre l'enfance et l'âge adulte, avec des marqueurs biologiques, sociaux, économiques, politiques et culturels qui sont spécifiques au contexte et socialement construits¹⁸ La jeunesse est diverse. Les jeunes ont des caractéristiques et des affiliations identitaires différentes et croisées, comme le genre, le milieu socio-économique, etc. Il est essentiel de le constater et d'adopter une approche croisée de la jeunesse. Cela peut consister, par exemple, à déterminer la façon dont les jeunes femmes ont spécifiquement été mises à l'écart des processus et des discussions sur la paix et la sécurité ainsi que la façon dont leur identité de femme peut se croiser avec d'autres identités qui peuvent renforcer encore davantage l'exclusion, par exemple, être une jeune femme réfugiée, une jeune femme handicapée, etc.

Il importe également d'éviter l'âgisme¹⁹ en reconnaissant les jeunes comme **membres à part entière de la société** disposant de droits et ayant des capacités, des rôles et des responsabilités.²⁰

¹⁶ Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

¹⁷ Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966).

¹⁸ Alan France, Julia Coffey, Steven Roberts et Catherine Waite, *Youth Sociology* (Londres, Red Globe Press, 2010).

¹⁹ L'âgisme consiste à utiliser l'âge pour catégoriser et diviser les gens d'une manière qui entraîne des préjudices, des désavantages et des injustices et qui érode la solidarité entre les générations. Pour plus d'informations, voir le [Rapport mondial sur l'âgisme](#) (2021).

²⁰ Les rôles et les responsabilités des jeunes sont également définis en termes juridiques, mais ces définitions varient selon les pays. Les droits et les obligations juridiques sont rattachés à l'âge de la majorité, c'est-à-dire l'âge auquel un enfant devient adulte et acquiert la pleine capacité juridique. La capacité juridique implique, par exemple, le droit de vote ou la capacité de signer des contrats.

1.3.2 Paix et sécurité

La paix représente davantage que l'absence de guerre et de violence. Elle englobe également des attitudes et des structures politiques, économiques et sociales qui favorisent et entretiennent la paix. La notion de paix comprend à la fois la paix négative (l'absence de violence physique ou de combat) et la paix positive (l'absence de violence structurelle, c'est-à-dire, par exemple, la pauvreté, la discrimination, l'injustice).²¹ Les jeunes associent ces notions au **sentiment d'appartenance et au fait de vivre sans crainte**.²²

Une compréhension globale de la paix et de la sécurité²³ suppose de prendre en considération de multiples dimensions: politico-militaire, économique, environnementale et humaine. Il apparaît dès lors que les questions de paix et de sécurité exigent de s'attaquer aux problèmes suivants:

- l'instabilité et les facteurs sous-jacents de conflit;
- le maintien de l'ordre, l'état de droit et la justice;
- les inégalités, les exclusions et la discrimination sous-jacentes, les défis à la cohésion sociale;
- les droits humains;
- le désengagement et la réintégration; et
- la réforme du secteur de la sécurité, les opérations de maintien de la paix, le désarmement et le contrôle des armes.

1.3.3 Participation réelle des jeunes

La résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies fait référence à la participation « réelle » des jeunes aux processus de paix et au règlement des différends à tous les niveaux. Cela implique que les jeunes devraient avoir une influence dans les espaces de décision liés à la paix et à la sécurité et exprimer leur opinion sur les questions qui les concernent. La participation des jeunes peut être liée aux processus politiques formels ou institutionnels ainsi qu'aux processus non institutionnels, y compris la participation dans les espaces physiques et numériques. [Cette notion est expliquée plus en détail dans la section 6.1.](#)



Approches et principes transversaux dans la mise en œuvre du de l'agenda Jeunes, paix et sécurité

La mise en œuvre de l'agenda JPS doit s'appuyer sur des approches transversales et intersectorielles, à savoir:

- une approche participative et adaptée aux besoins des jeunes;
- une approche inclusive, incluant des approches intersectionnelles, sensibles au genre, interculturelles et basées sur les droits humains;
- une approche intergénérationnelle ; et
- une approche conforme au principe « ne pas nuire » et sensible aux conflits.

Ces approches et principes sont examinés plus en détail au [chapitre 6](#).

²¹ Johan Galtung, *Conflict Transformation by Peaceful Means* (Genève, Programme de formation des Nations Unies à la gestion des catastrophes, 2000).

²² Graeme Simpson, *Les absents de la paix*, p. 9.

²³ L'OSCE inclut à la notion de sécurité globale la dimension politico-militaire, y compris le désarmement et le contrôle des armes, la prévention de la violence et le maintien de l'ordre, ainsi que les dimensions économique, environnementale et humaine.

1.4 Pertinence de l'agenda Jeunes, paix et sécurité

Il est important de déterminer la pertinence de l'agenda JPS par une analyse du contexte social et politique spécifique du pays. Cette section propose deux outils: l'outil n° 1 présente un exercice d'analyse du contexte dans une perspective « jeunes », et l'outil n° 2 a pour but d'aider à déterminer quels engagements politiques, quelles lois et quelles politiques sont liés à la mise en œuvre de l'agenda JPS. Ces outils visent à orienter l'analyse et la réflexion concernant les points de départ de la mise en œuvre.



OUTIL 1: ANALYSE DU CONTEXTE DANS UNE PERSPECTIVE « JEUNES »

Une analyse du contexte menée dans une perspective « jeunes » peut contribuer à déterminer la pertinence de l'agenda JPS au niveau national. Il convient donc de collecter des informations et des données concernant des jeunes de différents milieux et identités, leurs problèmes, leurs besoins, leurs perspectives et leurs aspirations. Cela inclut l'étude et la prise en considération des normes et des structures de pouvoir fondées sur l'âge qui les affectent.

Ces connaissances peuvent être développées par la recherche et par l'analyse, y compris des études et des rapports élaborés par des organisations et par des groupes dirigés par des jeunes, ainsi que par l'écoute des jeunes quant à leur vécu et à leurs perceptions. Les points suivants peuvent être des éléments clés à prendre en considération dans votre analyse:²⁴

Démographie:

- Quelle est la proportion de jeunes par rapport aux autres tranches d'âge?
- Quelles sont les tendances démographiques les plus significatives? Qu'est-ce qui explique ces tendances?
- Que signifient-elles pour les relations intergénérationnelles?

Incidence des conflits et de la violence sur les jeunes:

- De quelle façon des jeunes femmes et des jeunes hommes d'identités et de milieux différents sont-ils touchés par les conflits et par les diverses formes de violence, telles que la discrimination fondée sur le genre, l'origine, etc.?

Perceptions des jeunes:

- Comment la société et les décideurs politiques perçoivent-ils les jeunes?
- Comment les jeunes perçoivent-ils leurs propres rôles et ceux des autorités et d'autres acteurs?
- Ces perceptions des jeunes changent-elles en fonction du genre?

Droits humains:

- Dans quelle mesure les droits des jeunes sont-ils respectés et protégés par des mécanismes institutionnels?
- Les jeunes ont-ils connaissance de leurs droits et des mécanismes de protection?

Égalité de genre:

- Quelles sont les structures, les normes et les attentes sociales associées aux différents genres?
- Quels sont les obstacles à l'inclusion et à la participation à la vie publique spécifiquement liés au genre?

Participation des jeunes à la paix et à la sécurité:

- De quelle façon les jeunes femmes et les jeunes hommes s'engagent-ils politiquement et socialement et de quelle façon contribuent-ils déjà à la paix et à la sécurité?
- Comment participent-ils à des mécanismes institutionnels et à des espaces non institutionnalisés?

Groupes, organisations et réseaux de jeunes:

- Comment les jeunes sont-ils organisés au moyen de groupes, de réseaux, de mouvements et d'organisations formels et informels? (Voir outil 6, [Cartographie des parties prenantes, dans la section 3.5.](#))
- Existe-t-il des différences entre les genres en matière de participation à ces groupes?
- Les organisations de jeunes sont-elles indépendantes des influences politiques, sociales et autres?

²⁴ Questions de l'outil basées sur UNFPA, PNUD, DPPA/PBSO, FBA, [Les jeunes, la paix et la sécurité, Manuel de programmation](#), (2021), pp. 25-44, et FBA, [Jeunes, paix et sécurité Manuel du conseiller pour les jeunes, la paix et la sécurité](#), (2020), pp.41-49.

Vous trouverez des descriptions plus détaillées des outils d'analyse du contexte dans:

- [Les jeunes, la paix et la sécurité, Manuel de programmation;](#)
- [Manuel du conseiller pour les jeunes, la paix et la sécurité.](#)²⁵



En savoir plus...

- Méthodes participatives d'analyse du contexte utilisées par le Costa Rica dans le cadre de sa politique nationale de la jeunesse.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>



OUTIL 2: DÉFINIR LE CADRE ORIENTANT L'ACTION PUBLIQUE CONCERNANT LES JEUNES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Les engagements politiques, les lois et les politiques constituent un cadre normatif qui oriente et définit l'action publique. Il peut être utile d'analyser ce cadre lorsque vous entamez ou poursuivez la mise en œuvre de l'agenda JPS.

Engagements:

- Votre pays a-t-il pris des engagements formels à l'égard de l'agenda, par exemple une déclaration ou un communiqué de dirigeants politiques de haut niveau?
- Votre pays a-t-il pris des engagements au niveau régional ou mondial?

Lois:

- Existe-t-il des lois nationales qui promeuvent déjà des objectifs JPS, même si elles ne font pas spécifiquement référence à la RCSNU 2250?
- Des lois en cours d'élaboration sont-elles susceptibles d'appuyer la mise en œuvre de l'agenda JPS?

Politiques:

- Quelles sont les politiques nationales qui promeuvent des objectifs JPS ou sont liées à l'agenda JPS?
- Les politiques actuelles sont-elles développées ou actualisées?
- Serait-il possible d'y inclure des priorités et des objectifs JPS?

Le cadre normatif reflète des **ambitions**, des **objectifs** et des **principes communs**. Vous pouvez analyser comment les cadres actuels peuvent avoir déjà privilégié ou traité des aspects spécifiques de l'agenda JPS ou des piliers de la RCSNU 2250 (participation, prévention, protection, désengagement et réintégration, et partenariats).

Il peut également être utile d'analyser les hypothèses et les récits politiques relatifs aux **rôles des jeunes dans la paix et dans la sécurité** dans ces cadres. Ceux-ci peuvent orienter l'établissement des priorités et des différentes approches politiques et peuvent favoriser ou limiter les mesures de mise en œuvre. Par exemple, si l'opinion politique dépeint les jeunes uniquement comme des victimes de conflits violents, les réponses politiques peuvent alors se concentrer davantage sur le pilier Protection. Il est important d'évaluer dans quelle mesure les priorités et les approches politiques s'appuient sur des éléments de preuve et sur une analyse équilibrée du point de vue de l'âge et du genre.

Un outil supplémentaire spécifique aux jeunes dans les transitions de la guerre à la paix est disponible dans l'étude intitulée [Youth in Approaches to War-to- Peace Transitions in International Organizations](#).²⁶

²⁵ Questions de l'outil basées sur UNFPA, PNUD, DPPA/PBSO, FBA, La jeunesse, la paix et la sécurité, Manuel de programmation, (2021) pp. 25-44, et FBA, Manuel du conseiller pour les jeunes, la paix et la sécurité, (2020), pp.41-49.

²⁶ Yvonne Kemper, *Youth in Approaches to War-to- Peace Transitions in International Organizations*, rapport Berghof n° 10, (Centre de recherche Berghof pour la gestion constructive des conflits, 2005).



En savoir plus...

Outre les résolutions 2250, 2419 et 2535 du Conseil de sécurité de l'ONU, la mise en œuvre de l'agenda JPS est également appuyée et favorisée par d'autres déclarations officielles, documents normatifs et cadres politiques aux niveaux régional, international, national et local. En voici quelques exemples:

Cadres orientant l'action publique dans le domaine JPS au niveau régional/international

- Charte africaine de la jeunesse.
- Cadre continental de l'Union africaine pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Déclaration conjointe du Forum régional de l'ASEAN sur la jeunesse, la paix et la sécurité.²⁷
- Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe.
- Convention ibéro-américaine sur les droits des jeunes.
- Déclaration de l'OSCE sur le rôle de la jeunesse dans la contribution aux efforts de paix et de sécurité.
- Approbation par les chefs de gouvernement du Commonwealth de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

Cadres orientant l'action publique dans le domaine JPS au niveau national

- Plan d'action national de la Finlande pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Plan d'action national nigérian pour les jeunes, la paix et la sécurité.²⁸
- Déclarations effectuées au cours du débat public du Conseil de sécurité des Nations Unies (par vidéoconférence) intitulé « Vers le cinquième anniversaire de l'agenda Jeunesse, paix et sécurité: Accélérer la mise en œuvre des résolutions 2250 et 2419 (2020) » (déclarations de l'Irlande et de l'Afrique du Sud par exemple).

Cadres orientant l'action publique dans le domaine JPS au niveau local/infranational

- Charte internationale des villes éducatrices.
- Stratégie pour la jeunesse de la région métropolitaine de Lima (Estrategia Metropolitana de Juventudes).



Points essentiels à retenir

Ce chapitre a fourni des suggestions et des outils pour vous aider:

- à vous informer sur l'**agenda Jeunes, paix et sécurité** et à préciser sa pertinence dans le contexte qui vous concerne;
- à déterminer, sur la base d'une analyse du contexte, les problèmes spécifiques qui doivent prioritairement être traités dans le cadre de la mise en œuvre; et
- à dresser la liste des **engagements**, des cadres normatifs et des politiques actuels qui peuvent être utilisés pour mettre en œuvre l'agenda JPS.

²⁷ ASEAN, Déclaration commune adoptée en vue de promouvoir l'agenda JPS au FRA, août 2021. Disponible à l'adresse: <https://aseanregionalforum.asean.org/wp-content/uploads/2021/08/Adopted-Joint-Statement-to-Promote-the-YPS-Agenda-at-the-ARF.pdf>

²⁸ Ministère fédéral nigérian du développement de la jeunesse et des sports, Plan d'action national nigérian pour les jeunes, la paix et la sécurité, septembre 2021. Disponible à l'adresse: <http://csdea-africa.org/wp-content/uploads/2021/11/YPS-NAP-RS.pdf>

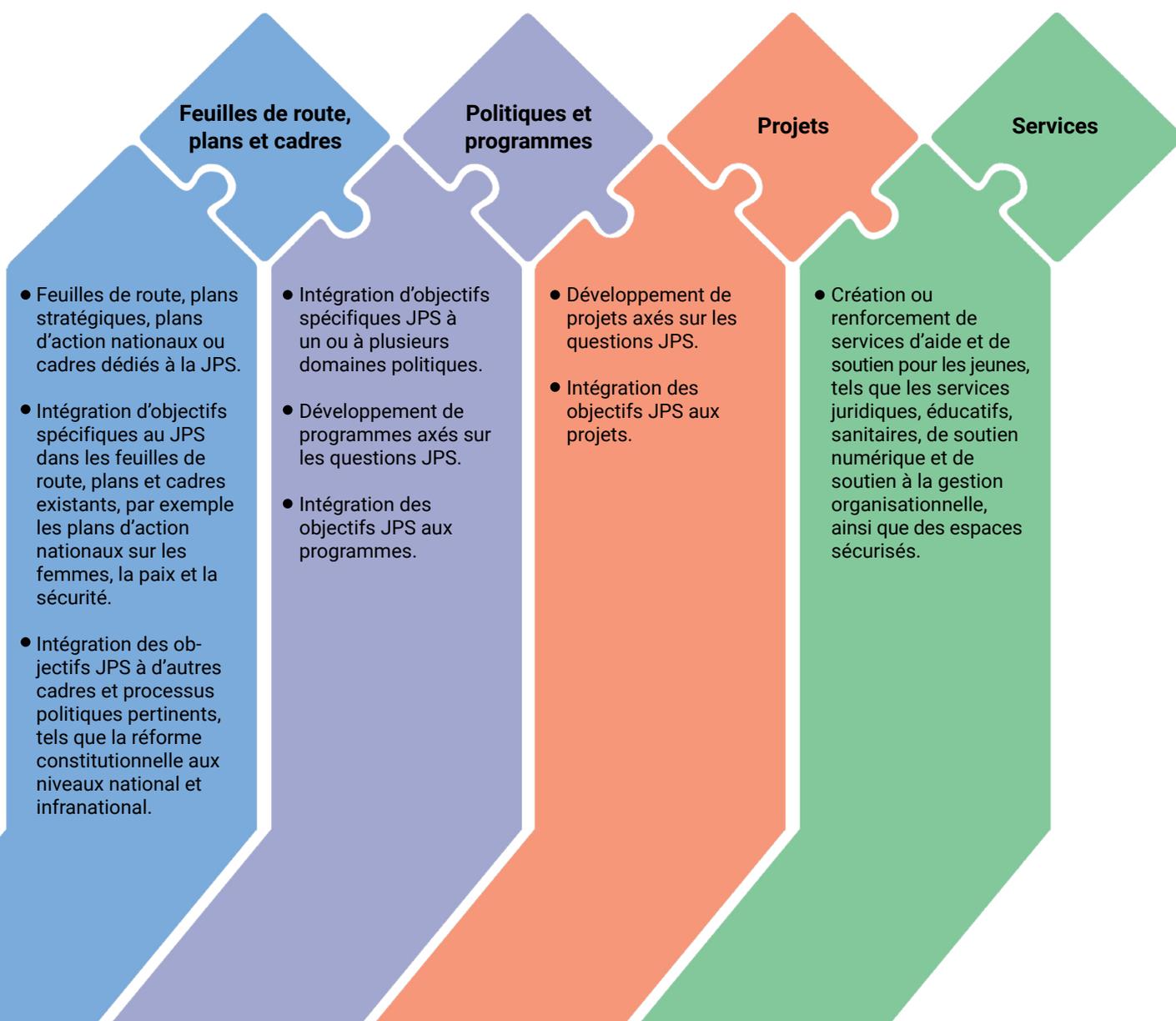
2. MOYENS POSSIBLES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA JEUNES, PAIX ET SÉCURITÉ

Ce chapitre présente les moyens de mettre en œuvre l'agenda Jeunes, paix et sécurité (JPS) en s'appuyant sur des exemples tirés de différents domaines et contextes politiques. La sélection est diversifiée du point de vue de la portée, de l'orientation thématique et des approches, mais tous ces exemples promeuvent les objectifs de l'agenda JPS.

Ce chapitre propose également des idées concernant les activités et les mécanismes d'évaluation et de responsabilisation, considérant que ceux-ci sont pertinents dans toute forme de mise en œuvre.

2.1 Aperçu des moyens possibles de mise en œuvre de l'agenda Jeunes, paix et sécurité

Ces options de mise en œuvre de l'agenda JPS ne doivent pas être considérées comme incompatibles, mais plutôt comme susceptibles d'être adaptées, combinées et reliées en fonction du contexte national.



Vous pouvez commencer par réfléchir en interne (au sein de votre équipe, de votre unité, de votre département ou de votre ministère) à la pertinence de l'agenda dans le contexte du pays et par envisager les possibilités par les moyens suivants:

- réunion interne impliquant différents niveaux de responsabilité et d'ancienneté, y compris de jeunes fonctionnaires;
- note d'orientation interne précisant, par exemple, les motifs de la mise en œuvre et les possibles lignes d'action;
- groupe de travail spécial chargé d'étudier les possibilités de mise en œuvre; ou
- consultation des ministères, des entités et des autres acteurs concernés, notamment des jeunes ainsi que des groupes et des organisations dirigés par des jeunes et axés sur les jeunes.





Il n'existe pas de solution préférentielle ni de voie unique pour mettre en œuvre l'agenda Jeunes, paix et sécurité.

La **combinaison de mesures prises** à différents niveaux permet de mieux répondre à la diversité des priorités et des besoins dans le contexte qui vous concerne. L'important est de garantir un **processus participatif** qui inclut des jeunes d'horizons divers ainsi que des organisations et des groupes dirigés par des jeunes et axés sur les jeunes.



OUTIL 3: TROUVER LA MEILLEURE FAÇON POUR VOTRE PAYS DE METTRE EN ŒUVRE L'AGENDA JEUNES, PAIX ET SÉCURITÉ

Pour décider de la meilleure façon dont votre pays peut mettre en œuvre l'agenda JPS, il peut être utile de tenir compte des éléments suivants:

- le **contexte** et les **besoins de votre pays** dans une perspective « jeunes » et de genre, en tenant particulièrement compte des besoins des jeunes qui participent aux efforts de paix et de sécurité;
- la **faisabilité** de l'ajustement des capacités institutionnelles du point de vue des mandats et des ressources financières et humaines;
- le **niveau de soutien** de tous les acteurs concernés par le plan de mise en œuvre, y compris la confiance et le soutien des jeunes femmes et des jeunes hommes et la reconnaissance sociétale globale du rôle des jeunes dans la paix et la sécurité;
- la tendance des approches stratégiques à renforcer la **cohérence des politiques** et la coordination des multiples mesures prises dans différents domaines d'action;
- les **effets** souhaités, considérant que les approches politiques et programmatiques soutenues, à la différence des projets ponctuels, tendent à produire des effets à long terme;
- les **risques** et les **difficultés** liés au contexte social et politique, notamment ceux des pays touchés par des conflits qui peuvent affecter plus directement les jeunes;
- les **éléments factuels**, l'**expérience** et les **leçons tirés** d'initiatives affichant des objectifs similaires, tels que les mesures de mise en œuvre du Programme 2030 ou de l'agenda FPS dans votre pays et dans d'autres pays.

2.2 Feuilles de route, plans et cadres

La résolution 2535 du Conseil de sécurité des Nations Unies encourage les États membres à agir, « notamment par des plans d'action locaux, nationaux et régionaux » relatifs aux questions JPS. Quelques pays ont commencé d'élaborer des feuilles de route et des plans d'action nationaux (PAN) spécifiques, et certains ont également intégré des objectifs JPS à d'autres plans stratégiques, par exemple les plans d'action nationaux relatifs aux questions FPS.

Au niveau régional, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également demandé à ses États membres d'élaborer des PAN et a fixé pour objectif que le quart et la moitié des États membres aient, relativement aux questions JPS et dans le contexte du [Cadre continental pour les jeunes, la paix et la sécurité](#), élaboré des PAN dirigés par des jeunes et axés sur la jeunesse d'ici 2024 et 2029, respectivement.²⁹

Les autorités infranationales et locales ont également commencé à intégrer des objectifs JPS à leurs plans stratégiques.

²⁹ Union africaine, Cadre continental pour les jeunes, la paix et la sécurité, août 2020. Disponible à l'adresse: <https://au.int/fr/node/39150>

L'élaboration de documents de planification stratégique et de cadres normatifs peut vous aider:

- à impliquer toutes les parties prenantes concernées dans la définition d'une vision commune et à encourager les engagements en matière de mise en œuvre;
- à déterminer des priorités spécifiques au contexte JPS;
- à définir des objectifs et des cibles;
- à répartir les rôles et les responsabilités et les ressources correspondantes;
- à intégrer de multiples mesures dans le cadre d'un effort stratégique, soutenu et cohérent;
- à créer des mécanismes de coordination et de responsabilisation.



Feuilles de route, plans d'action, stratégies ou cadres?

Ces termes sont souvent utilisés comme s'ils étaient synonymes, mais leur définition varie selon le contexte. Quel que soit le terme utilisé, l'important est qu'ils servent d'**outils de planification stratégique, de mobilisation des ressources et de responsabilisation** en vue de soutenir la mise en œuvre et ne deviennent pas une fin en soi. Il s'agit de documents rassembleurs et de coordination qui orientent la mise en œuvre accomplie au moyen de politiques, de programmes et d'autres mesures spécifiques.



En savoir plus...

- Cadre continental de l'Union africaine pour les jeunes, la paix et la sécurité, ainsi que son plan décennal de mise en œuvre pour la période 2020-2029.
- Plan d'action national finlandais pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Troisième plan d'action national irlandais pour les femmes, la paix et la sécurité.
- Processus jordanien d'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Feuille de route du Kosovo* pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Plan d'action national du Nigeria pour les jeunes, la paix et la sécurité.³⁰
- Stratégie pour la jeunesse de la région métropolitaine de Lima (Estrategia Metropolitana de Juventudes).
- Processus des Philippines d'élaboration d'un plan d'action national pour les jeunes, la paix et la sécurité.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

*Les références au Kosovo doivent être comprises dans le contexte de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

³⁰ Ministère fédéral nigérian du développement de la jeunesse et des sports, Plan d'action national nigérian pour les jeunes, la paix et la sécurité, septembre 2021. Disponible à l'adresse: <http://csdea-africa.org/wp-content/uploads/2021/11/YPS-NAP-RS.pdf>



OUTIL 4: DÉVELOPPER DES FEUILLES DE ROUTE, DES PLANS OU DES CADRES STRATÉGIQUES

Cet outil est axé sur les questions et les principes essentiels qu'il peut être utile de prendre en considération dans la gestion d'un processus de planification stratégique du point de vue des jeunes ou dans la participation à un tel processus.³¹

POINT DE DÉPART	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la situation sociale, politique et économique actuelle des jeunes femmes et des jeunes hommes dans le contexte qui vous concerne? (Voir outil 1) • Quelles sont les stratégies, politiques et cadres nationaux, régionaux et mondiaux disponibles qui peuvent orienter votre planification stratégique? (Voir outil 2)
ACTEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Qui fait quoi actuellement? D'autres initiatives JPS sont-elles en cours? (Voir outils 5 et 6) • Comment les jeunes de différents milieux participent-ils à la mise en œuvre de l'agenda JPS? Existe-t-il un réseau ou une coalition nationale concernant les questions JPS? (Voir exemples de coalitions au chapitre 3)
PROCESSUS	<ul style="list-style-type: none"> • Qui dirigera la coordination? • Qui participera à la mise en œuvre? • Qui doit participer aux différentes étapes du processus pour garantir une large représentation des perspectives et une approche inclusive? • Quel rôle les jeunes joueront-ils dans le processus de planification stratégique? • Quels seront les principes directeurs de la participation et les normes éthiques? (Voir chapitre 6) • Des risques doivent-ils être pris en considération? Plus important encore, les jeunes femmes et les jeunes hommes qui participent courent-ils des risques? Comment garantir une approche « ne pas nuire »? (Voir section 6.5)
VISION	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure existe-t-il une vision commune à tous les acteurs ? • Quels sont les aspirations communes et les résultats escomptés? • Quelles sont les questions clés que les jeunes considèrent comme prioritaires? Existe-t-il des différences entre les genres? • Sont-elles reflétées dans la vision?
MESURES	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les principales approches politiques et méthodologiques proposées? • Sont-elles fondées sur des faits? (Voir outil 2) • Répondent-elles à des besoins spécifiques selon l'âge et le genre? • Dans quelle mesure le principe de cohérence et de complémentarité des politiques peut-il être assuré afin de renforcer et de s'appuyer sur les stratégies et les objectifs politiques déjà existants? • Comment séquencer au mieux les actions? • Comment s'assurer que les actions sont durables?
RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources nécessaires sont-elles disponibles? (Y compris les ressources humaines, matérielles et financières) (voir outil 7) • Comment les ressources peuvent-elles être mobilisées? (Voir l'outil 8)
ÉVALUATION ET RESPONSABILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les progrès peuvent-ils être suivis et mesurés? • Quels mécanismes et méthodologies peuvent être mis en œuvre pour suivre et mesurer les progrès? (Voir la section 2.6.) • Quels indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer les progrès en termes de processus global et de résultats en tenant compte éventuellement des piliers de la RCSNU 2250? • Comment les jeunes peuvent-ils participer aux mécanismes et activités de suivi, d'évaluation et de responsabilisation?

³¹ Adapté de FBA, *Jeunesse, paix et sécurité Manuel du Conseiller*, (2020), pp. 53-57. Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix, *Élaboration et mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et ses résolutions connexes: un guide*, (Accra: WANEP, 2012). Zsuzsanna Lippai et Angelic Young, *Creating National Action Plans, A guide to implementing Resolution 1325*, (Inclusive Security, 2017).

2.2.1 Éléments de base d'un document de planification stratégique

Les résultats du processus de planification stratégique peuvent être présentés dans un document qui peut comporter:

- une introduction à l'agenda JPS et à son cadre normatif, en particulier aux RCSNU 2250, 2419 et 2535;
- la méthodologie utilisée et le processus de rédaction du plan;
- la contextualisation et la justification de la mise en œuvre;
- les définitions et les thèmes transversaux;
- les domaines prioritaires, les objectifs, les mesures spécifiques et les indicateurs des progrès accomplis;
- les ministères, organismes publics et autres entités responsables, et les calendriers ou échéances;
- les dispositions financières;
- les mécanismes de mise en œuvre et de coordination; et
- les procédures de responsabilité et d'évaluation.

2.2.2 Intégration des objectifs Jeunes, paix et sécurité à d'autres plans stratégiques et processus politiques

Les objectifs JPS peuvent également être intégrés à d'autres plans stratégiques et processus politiques, par exemple en s'assurant qu'une perspective « jeunes » est appliquée dans les processus d'analyse et de prise de décision et en permettant la participation de jeunes d'horizons divers dans:

- les processus politiques tels que la réforme constitutionnelle, la réforme de l'administration publique, le gouvernement local et les processus de décentralisation aux niveaux national et infranational;
- l'élaboration et la mise en œuvre des directives pour la paix et la sécurité des femmes et des plans d'action nationaux;
- les processus de mise en œuvre du Programme 2030 et les plans de développement nationaux, infranationaux et municipaux;
- les plans nationaux de réponse humanitaire.



Enseignements tirés de la mise en œuvre de l'agenda Femmes, paix et sécurité

Il est important de tirer les enseignements des multiples projets de mise en œuvre du FPS afin de s'en inspirer dans la mise en œuvre de l'agenda JPS.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies,³² 98 pays ont élaboré des plans nationaux d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité (50% des États membres des Nations Unies), douze organisations régionales ont mis en place des stratégies ou des plans régionaux³³ et certains pays ont institutionnalisé les objectifs concernant les femmes, la paix et la sécurité par l'intermédiaire de leur législation nationale relative à l'égalité des genres.

Les facteurs suivants sont cruciaux pour une mise en œuvre efficace de l'agenda FPS: volonté politique, financement, coordination, inclusion, localisation, priorités politiques clairement définies, étapes concrètes et calendriers, cadres systémiques de suivi et d'évaluation, y compris des indicateurs pour aider à évaluer les progrès accomplis, et stratégie de collaboration avec les organisations et les groupes locaux et régionaux de la société civile.³⁴

Dans le cas spécifique des PAN, une étude montre qu'en dépit de leurs limites, ils restent des mécanismes importants de politique et de sensibilisation, car ils contribuent à encourager et à soutenir les mesures institutionnelles.³⁵

³² Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1325, S/RES/1325 (31 octobre 2000)

³³ Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, S/2021/827 (27 septembre 2021).

³⁴ Caitlin Hamilton, Nyibeny Naam et Laura J. Shepherd, *Twenty Years of Women, Peace and Security National Action Plans: Analysis and Lessons Learned*, (Université de Sydney, 2020).

³⁵ Mirsad M. Jacevic, « WPS, States and National Action Plans », in Sara E Davies et Jacqui True, éd., *The Oxford Handbook on Women, Peace and Security*, (Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press, 2019).

2.3 Politiques et programmes

La RCSNU 2535 encourage les États membres à agir en élaborant et en mettant en œuvre des politiques et des programmes. Des pays ont commencé à le faire dans divers domaines politiques.

Cette section présente la manière dont des pays ont mis en œuvre l'agenda JPS dans dix domaines politiques. Ces domaines ne sont pas classés par ordre de priorité, mais nous commencerons par ceux qui semblent les plus étroitement liés à l'agenda JPS, comme les politiques de la jeunesse et les politiques de paix et de sécurité.



Les politiques et les programmes sont des outils importants:

- pour orienter l'action, dans la mesure où ils répondent à des priorités thématiques et contextuelles;
- pour définir des objectifs et des cibles à moyen et long termes;
- pour impliquer les différents ministères et organismes publics concernés dans la mise en œuvre de l'agenda JPS; et
- pour impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration des politiques et pour encourager les engagements en matière de mise en œuvre dans différents domaines politiques.

Les objectifs JPS peuvent être intégrés dans différents domaines politiques³⁶ à différents niveaux:

- au **niveau national**, par l'intermédiaire de politiques nationales et infranationales et de programmes et projets connexes;
- à **l'étranger**, par l'intermédiaire des politiques des affaires étrangères et de coopération mises en œuvre aux niveaux bilatéral, régional et mondial.

³⁶ Il s'agit de regroupements de politiques et de celles qui apparaissent comme les plus communes parmi les initiatives recensées par une enquête du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse et des organisations partenaires. Trente États membres ont répondu à cette enquête au cours de la période mars-octobre 2021.



Agenda Jeunes, paix et sécurité et cohérence des politiques

Dans la mesure du possible, l'agenda JPS ne doit pas être cloisonné dans un seul domaine politique, mais pleinement intégré dans toutes les politiques, tant au niveau de la politique intérieure que de la politique étrangère, selon les principes de cohérence et de complémentarité des politiques. Cela signifie que les mesures politiques à différents niveaux et domaines devraient **se soutenir** et **se renforcer mutuellement**.

Dans ce contexte, la cohérence des politiques peut nécessiter l'analyse des politiques et des programmes de paix et de sécurité dans une perspective « jeunes » et, plus particulièrement, dans celle des piliers de l'agenda JPS. Cela implique également d'examiner les politiques relatives à la jeunesse dans une perspective de paix et de sécurité.

2.3.1 Politiques et programmes pour la jeunesse

Les politiques relatives à la jeunesse sont intersectorielles et concernent tous les aspects de la vie des jeunes. Elles ne doivent pas se limiter à une définition étroite des « affaires de la jeunesse », mais plutôt être liées à d'autres domaines politiques, tels que la paix et la sécurité ou l'éducation, et les renforcer. Les politiques de la jeunesse ont intégré l'agenda JPS des manières suivantes:

- promotion de la paix, de la résolution des conflits et de l'engagement civique par l'éducation **non-formelle**, par exemple en formant les jeunes à la médiation et à la construction de la paix;
- aide à la participation des jeunes dans des programmes de paix par la mise à disposition de **possibilités de volontariat**,³⁷ de **stages rémunérés** et de **postes rémunérés** dans des rôles subalternes ou techniques;
- encouragement à la **participation politique des jeunes dans les espaces de prise de décision** à tous les niveaux. Cela inclut les processus électoraux et les mesures spécifiques (permanentes ou temporaires) visant à permettre aux jeunes de siéger dans les parlements régionaux, nationaux, infranationaux et locaux; il serait possible pour cela d'utiliser des systèmes de quotas selon l'âge³⁸ et le genre, d'abaisser l'âge d'éligibilité des candidats aux élections et à des postes de responsabilité et de lancer des programmes de renforcement des capacités pour les jeunes actifs dans les mouvements de jeunesse des partis politiques.³⁹ En outre, un accent particulier peut être mis sur l'élimination des obstacles à la participation parmi ceux qui sont souvent les plus marginalisés comme les jeunes femmes, les jeunes migrants, les jeunes handicapés, etc.;
- création de **possibilités d'autonomisation et de leadership pour les jeunes** dans le cadre de projets sociaux, d'inclusion économique, humanitaires et culturels;
- promotion de **l'emploi des jeunes** et de **l'inclusion économique**, en particulier pour les groupes les plus marginalisés; et
- instauration de **programmes sportifs** en tant qu'outils de développement des jeunes et d'inclusion sociale, de dialogue interculturel et interethnique et de prévention de l'extrémisme violent.⁴⁰ Les programmes sportifs répondent, de manière croissante, aux besoins spécifiques selon le genre et visent spécifiquement la participation des jeunes femmes en s'attaquant à la perception encore courante dans de nombreux contextes selon laquelle le sport est une activité masculine.

³⁷ Les jeunes acquièrent « une expérience précieuse, une estime de soi, une prise de conscience, une voix, un statut social et des réseaux sociaux plus importants et plus diversifiés » lorsqu'ils se portent volontaires (Volontaires des Nations Unies, *Le rôle du volontariat des jeunes dans le maintien de la paix et de la sécurité*, 2017, p.3). La plupart des groupes de paix dirigés par des jeunes sont fortement dépendants des volontaires (Graeme Simpson, *Les absents de la paix*), ce qui montre leur énorme engagement. Cependant, ne compter que sur le volontariat limite souvent les effets de ces groupes. Les contributions des jeunes doivent être dûment reconnues et récompensées, par des postes rémunérés si possible, afin qu'ils puissent s'engager de façon durable et significative.

³⁸ Le Kenya, le Kirghizstan, le Rwanda, le Sri Lanka, la Tunisie et l'Ouganda, entre autres, ont adopté des formes de contingents d'âge pour renforcer la représentation des jeunes. Pour plus d'informations, voir Les jeunes et les élections sur [The Electoral Knowledge Network](#) (consulté le 4 décembre 2021).

³⁹ Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la jeunesse, la paix et la sécurité. S/2020/167 (2020), pp.5-6. Ruth Beeckmans et al., *Youth participation in Electoral Processes, Handbook for Electoral Management Bodies*, (PNUD-Commission européenne, 2017).

⁴⁰ Certains pays déclarent mettre en œuvre l'agenda JPS au moyen de politiques C/PVE. Bien que ces deux programmes coexistent et partagent des objectifs, ils adoptent des approches politiques différentes. L'agenda JPS met l'accent sur les rôles constructifs des jeunes dans la paix et la sécurité, tandis que le programme P/CVE a été influencé par des récits politiques qui présentent les jeunes, en particulier les jeunes hommes, comme des menaces potentielles pour la sécurité, avec les conséquences connexes de sécurisation de la jeunesse. Il existe un risque que les jeunes soient criminalisés et stéréotypés à tort, voire que leurs droits ne soient violés dans le cadre des stratégies de surveillance et de prévention de la criminalité.



En savoir plus...

- Politique nationale relative à la jeunesse du Timor oriental.
- Stratégie nationale pour la jeunesse du Qatar.
- Plateforme des jeunes volontaires de la Turquie.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

2.3.2 Politiques et programmes en matière de paix et de sécurité

Des objectifs JPS ont été mis en œuvre au moyen de politiques, de programmes et de projets de paix et de sécurité des manières suivantes:

- par la promotion de la participation des jeunes **aux processus de paix formels et informels**, aux processus de réforme politique tels que la réforme constitutionnelle, et aux processus de réforme du secteur de la sécurité aux niveaux national et local;
- par le développement de **stratégies de démobilisation et de réintégration** spécifiques aux jeunes et sensibles aux questions de genre;
- par le soutien à la participation des jeunes aux **initiatives de prévention de la violence** aux niveaux local et régional, y compris les activités d'échange régional, les initiatives visant à résoudre les problèmes liés à la criminalité organisée, la participation aux mécanismes d'alerte précoce et de surveillance des discours de haine, la participation aux comités de paix et aux conseils de la jeunesse nationaux et municipaux;
- par la promotion de la participation des jeunes au **mouvement contre les mines** et par **l'éducation aux risques**, comme les campagnes de sensibilisation aux mines terrestres et au désarmement menées par des jeunes; et
- par l'élaboration de programmes de **prévention de l'extrémisme violent menant à la violence**,⁴¹ y compris l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique et l'extrémisme violent à motivation politique, au moyen d'un soutien social tenant compte de la dimension de genre, de récits alternatifs visant à réduire l'attrait de l'extrémisme violent, de conseils entre pairs et de la prise en compte des aspects négatifs des notions de masculinité chez les jeunes.



En savoir plus...

- Bureau régional de coopération pour la jeunesse (RYCO), créé par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo*, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie.
- Stratégie de réintégration différenciée des jeunes dans le contexte de l'accord de paix entre l'État colombien et les FARC.
- Programme de leadership pour la prévention des conflits destiné aux jeunes leaders au Liberia.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

*Les références au Kosovo doivent être comprises dans le contexte de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

⁴¹ Voir note de bas de page n° 40.

2.3.3 Politiques et programmes pour les affaires étrangères et la coopération

Des gouvernements ont soutenu, dans leurs activités diplomatiques et de coopération, les priorités du JPS aux niveaux multilatéral et bilatéral, en particulier en vue de soutenir les processus de paix et de relèvement après un conflit. Pour cela, ils ont:

- **promu l'agenda JPS au niveau international** en soutenant le travail d'entités de l'ONU et d'organismes multilatéraux tels que le Conseil de sécurité de l'ONU et la Commission de consolidation de la paix de l'ONU (CCP). Par exemple, un certain nombre d'États membres ont proposé l'élaboration d'un **plan d'action stratégique**⁴² pour contribuer à orienter et à suivre les travaux de la CCP de l'ONU dans le domaine JPS;
- promu l'agenda dans le cadre **des travaux d'organisations régionales** telles que, par exemple, l'Union africaine, l'Union européenne, le Commonwealth, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ou l'Organisation des États ibéro-américains;
- **créé des espaces permettant aux jeunes dirigeants**, hommes et femmes, d'exprimer leurs points de vue aux **niveaux régional et international**, par exemple au moyen de programmes de jeunes délégués des Nations Unies ou de jeunes ambassadeurs de la paix de l'Union africaine, et d'autres formes de participation aux travaux régionaux et multilatéraux;
- créé des **espaces consultatifs permettant aux jeunes** de discuter et de contribuer aux priorités et aux plans d'action en matière d'affaires étrangères et de coopération au développement; et
- intégré des principes et des objectifs JPS aux politiques de coopération en les incluant dans les **plans**, dans **les documents politiques** et dans **les cadres d'évaluation** (y compris en utilisant des marqueurs de genre et d'âge), en particulier ceux liés à la protection des droits des jeunes et à la promotion de leur participation. La reconnaissance de l'importance de l'agenda a eu une incidence sur le soutien apporté aux programmes et aux projets affichant des objectifs liés aux questions JPS par l'intermédiaire du financement et du soutien au renforcement des capacités des pays partenaires et des initiatives de la société civile, y compris des organisations dirigées par des jeunes.



En savoir plus...

- Plan d'action de l'Allemagne « Agents du changement - Les droits des enfants et des jeunes dans la coopération au développement allemande ».
- Youth, Peace and Security Act aux États-Unis d'Amérique.
- Actualisation de la politique d'USAID relative à la jeunesse dans le développement.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

2.3.4 Politiques et programmes en matière d'éducation, de culture et d'art

Des ministères de l'Éducation, de la Culture et des Arts et des organismes éducatifs aux niveaux national et infranational ont intégré les objectifs JPS:

- en promouvant **l'éducation à la paix et à la citoyenneté mondiale** à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle, y compris l'éducation à la résolution des conflits, à l'égalité des genres, aux droits humains et aux problématiques du développement durable et du climat;
- en renforçant **l'accès inclusif et équitable à l'éducation** pour lutter contre les inégalités, contre la discrimination et contre la marginalisation, y compris la fracture numérique dans l'éducation et l'accès aux technologies numériques;

⁴² Nations Unies, Commission de consolidation de la paix, [Plan d'action stratégique pour la jeunesse et la consolidation de la paix](#) (2021), 23 février 2021.

- en soutenant les **contributions des systèmes éducatifs** à la promotion de la paix et de la cohésion sociale avec et pour les jeunes, notamment au moyen de politiques d'éducation inclusives, d'éducation multilingue, de réforme des programmes, de formation des enseignants, de mécanismes de gouvernance scolaire inclusifs et d'activités extrascolaires;
- en développant **des programmes (en ligne) d'éducation aux médias** afin de doter les jeunes d'un esprit critique leur permettant de faire face aux fausses informations et aux discours de haine, y compris les discours de haine et le harcèlement en ligne;
- en promouvant les **expressions artistiques et le travail des jeunes** en vue de favoriser une culture de la paix par l'intermédiaire de l'éducation non formelle et informelle, comme l'organisation de festivals, de pièces de théâtre, d'expressions artistiques dans l'espace public;
- en créant des programmes et des espaces favorisant l'**apprentissage interculturel et le dialogue interreligieux**; et
- en offrant des programmes de développement des compétences de base et des aptitudes à la vie quotidienne des jeunes femmes et des jeunes hommes, y compris les compétences transférables, au moyen de **formations professionnelles** accessibles pour l'inclusion économique et sociale.



En savoir plus...

- Programmes d'éducation de la Fondation Education Above All au Qatar.
- Travaux du réseau Global Education Network Europe (GENE) sur la jeunesse.
- Programme Travesías de l'Organisation internationale de la jeunesse pour l'Amérique latine (OIJ).

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

2.3.5 Politiques et programmes relatifs aux affaires économiques et à l'emploi

Des États membres ont intégré des objectifs JPS, en particulier en ce qui concerne le pilier de la prévention, aux politiques relatives aux affaires économiques et à l'emploi:⁴³

- par la promotion d'un **développement social et économique axé sur les jeunes et tenant compte de la dimension de genre**, y compris en offrant des possibilités d'emploi décent⁴⁴ et utile, tant en milieu urbain que rural;
- par **la promotion des moyens de subsistance économiques** et par le traitement des problèmes liés à l'économie informelle, aux inégalités entre les genres et aux obstacles à l'inclusion économique des jeunes handicapés et des groupes marginalisés et minoritaires;
- par le développement des **compétences professionnelles et techniques pour l'employabilité des jeunes**, en particulier dans les contextes post-conflit et dans les zones marginalisées, y compris au moyen de programmes de RRC; et
- par le soutien aux entreprises dirigées par des jeunes, en leur donnant **accès à des financements adaptés et à des formations en gestion d'entreprise**.



En savoir plus...

- Programme national de l'Équateur pour l'égalité intergénérationnelle.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

⁴³ Veuillez noter les limites de l'adoption de politiques d'inclusion économique et d'emploi en tant qu'approche unique ou principale pour la mise en œuvre de l'agenda JPS et la nécessité d'approches globale fondées sur une analyse factuelle, voir par exemple: OIT, Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, Banque mondiale et PNUD, [Employment programs and peace, a joint statement on an analytical framework, emerging principles for action and next steps](#) (2016).

⁴⁴ Le travail décent est un emploi qui respecte les droits humains et des travailleurs du point de vue de la sécurité au travail, du respect de l'intégrité des personnes et de l'équité de la rémunération. Pour plus d'informations, voir [L'Initiative mondiale pour des emplois décents pour les jeunes](#).

2.3.6 Politiques et programmes en matière de justice et droits humains

Les jeunes, la paix et la sécurité ont été intégrés aux problématiques liées à la justice et à la promotion et la protection des droits humains des manières suivantes:

- en développant des réseaux de jeunes médiateurs et en favorisant leur **intégration dans les services de médiation publics et privés**;
- en **renforçant les mécanismes de protection des droits humains** conformément au droit international, en les rendant accessibles aux jeunes et en prenant des mesures spécifiques pour assurer la protection des jeunes défenseurs des droits humains et des artisans de la paix;
- en améliorant l'**accès à la justice** pour les jeunes femmes et les jeunes hommes;
- en permettant aux jeunes de participer à la **justice traditionnelle et aux mécanismes de réconciliation**;
- en garantissant la **participation des jeunes aux audits sociaux et aux processus de responsabilisation**;
- en veillant à ce que les programmes de prévention de la criminalité adoptent une **approche axée sur les questions JPS et sur les droits humains**; et
- en œuvrant à la **réinsertion sociale des jeunes délinquants et des prisonniers** sans distinction de genre et en développant l'employabilité et les compétences pour la paix.



En savoir plus...

- Initiatives Creative Skills for Peace et *Prisonpreneurs* au Cameroun.
- Troisième plan d'action national irlandais pour la paix et la sécurité des femmes, qui prévoit des activités spécifiques en matière de justice réparatrice et de formation à la médiation pour les agents de liaison avec les mineurs dans toutes les divisions de la Garda (police nationale irlandaise).

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

2.3.7 Politiques et programmes en matière d'égalité des genres

Des politiques et initiatives en matière d'égalité des genres ont intégré les objectifs JPS:

- en promouvant la **participation des jeunes femmes** dans les processus et institutions politiques formels et informels, au moyen du renforcement des capacités, de l'éducation politique, de l'assistance logistique et du soutien aux initiatives de jeunes femmes au niveau local;
- en veillant à ce que toutes les politiques adoptent **une approche sensible au genre et à l'âge**, par exemple les politiques relatives à la jeunesse, à l'éducation, à la paix et à la sécurité;
- en adoptant **une approche sensible au genre dans les programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration** (DDR), en travaillant avec des jeunes hommes et des jeunes femmes anciens combattants ou antérieurement actifs dans d'autres rôles de soutien militaire;
- en développant des **programmes de sensibilisation aux causes profondes de la violence et de la discrimination fondées sur le genre**, y compris en réfléchissant aux normes, aux stéréotypes et aux attentes liés à la masculinité/féminité qui peuvent limiter les perspectives des jeunes de différents genres et identités de genre et leurs droits humains; et
- en renforçant des programmes de **protection** contre l'exploitation et les abus sexuels, de prévention de la violence sexiste, de prévention des mutilations génitales féminines et des mariages d'enfants, ainsi que des politiques et des programmes de garde d'enfants et de congé de maternité et de paternité, qui sont des questions essentielles en matière de sécurité et de droits, pour les jeunes femmes en particulier, et qui contribuent à créer un environnement favorable à leur participation.



En savoir plus...

- Programme Clubs de jeunes contre la violence en République démocratique du Congo.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

2.3.8 Politiques et programmes en matière de santé

L'agenda JPS a été mis en œuvre au moyen de politiques de santé des manières suivantes:

- en créant des **services de soutien en santé mentale** pour les jeunes et pour les animateurs socio-éducatifs, en particulier ceux qui sont confrontés à des problèmes tels que les traumatismes et le stress causés par l'expérience d'un conflit violent, la discrimination et d'autres formes de violence en raison de leur identité, de leur origine, de leur situation de vulnérabilité ou/et de leur engagement civique;
- en adoptant des **approches globales de la toxicomanie** et de la criminalité des jeunes en relation avec les politiques et programmes de santé publique et de sécurité qui s'y rapportent; et
- en hissant les jeunes au rang de **partenaires** pour relever les défis liés à la sécurité alimentaire et pour répondre aux urgences de santé publique.⁴⁵



En savoir plus...

- Stratégie nationale de prévention des toxicomanies du Mexique « Ensemble pour la paix ».
- Promotion par l'Agence slovaque pour la jeunesse (IUVENTA) de la santé mentale parmi les jeunes et les animateurs socio-éducatifs.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

2.3.9 Politiques et programmes en matière d'environnement et de changement climatique

Des initiatives en matière d'environnement et de changement climatique ont intégré des objectifs JPS des manières suivantes:

- en **créant des plateformes pour la participation des jeunes aux espaces de prise de décision en matière d'environnement et de changement climatique** qui accueillent de jeunes experts et scientifiques en sciences environnementales et sociales qui effectuent des recherches sur le lien entre l'environnement, les conflits et la sécurité humaine; et
- en organisant des **programmes environnementaux et de prévention des conflits** avec les jeunes.

⁴⁵ Les jeunes se sont associés aux autorités et aux communautés locales pour répondre à la pandémie de Covid-19. Voir Jayathma Wickramanayake, « Rencontrer 10 jeunes qui dirigent la réponse COVID-19 dans leurs communautés », *Afrique Renouveau*, 3 avril 2020.



En savoir plus...

- Dniester River Youth Summer School, initiative de protection de l'environnement et de collaboration transfrontalière avec des jeunes de Moldavie et d'Ukraine.
- Youth Champions for Peace and Environment, programme chypriote qui aide les jeunes à élaborer des campagnes environnementales.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

2.3.10 Politiques et programmes scientifiques et technologiques

La manière dont des politiques scientifiques et technologiques ont intégré des objectifs spécifiques JPS au niveau national n'a pas été documentée. Toutefois, des objectifs JPS pourraient être intégrés des façons suivantes:

- en veillant à ce qu'une **perspective « jeunes » soit appliquée** à la recherche sur la paix et **sur la sécurité** et à ce que des sujets JPS soient étudiés, par exemple la formation de l'identité des jeunes dans les situations de conflit, le rôle des jeunes d'origines différentes dans la paix et la sécurité et les discours de haine en ligne affectant les jeunes;
- en **impliquant de jeunes experts et scientifiques**, hommes et femmes, dans la recherche sur la paix et la sécurité;
- en **permettant la participation** des jeunes femmes et des jeunes hommes aux **processus décisionnels** dans ce domaine d'action, tout en remédiant à l'écart entre les genres dans la recherche scientifique et dans le développement et l'utilisation des technologies; et
- en consolidant les possibilités de **recherches menées par des jeunes** susceptibles de soutenir la mise en œuvre de l'agenda JPS ainsi que les ressources qui leur sont consacrées.



En savoir plus...

- Groupe de jeunes de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

2.4 Projets

Des projets peuvent être conçus en adoptant des approches semblables à celles présentées dans la [section 2.3](#) relative aux politiques et aux programmes. Ils peuvent déboucher sur des mesures ciblées, sur la mise en pratique d'idées novatrices et sur le lancement d'initiatives en matière de mise en œuvre.

Les projets peuvent être utiles:

- pour atteindre des objectifs spécifiques JPS dans le cadre d'un programme préexistant;
- pour répondre à des besoins urgents et pour exploiter de nouvelles possibilités émergentes;
- pour mettre en œuvre des initiatives à court terme et de petite et moyenne envergure;
- pour saisir une occasion de réunir des parties intéressées en vue de lancer les travaux relatifs à l'agenda JPS;
- pour offrir une première expérience d'apprentissage ou pour mettre en place une étape parallèle au développement d'autres actions et plans dont l'élaboration peut nécessiter plus de temps, de capacités et de consultations;
- pour créer une occasion de mettre en œuvre et de diriger conjointement des actions spécifiques avec des jeunes et avec des organisations et groupes dirigés par des jeunes; et
- pour explorer des idées novatrices dans le cadre d'un projet pilote, qui pourront ensuite être développées et étendues.



En savoir plus...

- Projet « Renforcement des capacités de prévention de l'extrémisme violent en République kirghize ».
- Projet de formation intergénérationnel et multipartite en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- Le projet « Autonomisation des jeunes en vue de promouvoir la réforme du secteur de la sécurité » en Serbie.
- Projets menés par des jeunes au niveau municipal en Afrique, dans les Amériques et en Europe.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

2.5 Services

Les services publics comprennent les services sociaux, sanitaires ou de santé qui sont considérés comme nécessaires à la communauté dans son ensemble et qui sont donc mis à la disposition de tous les citoyens. Dans le cadre des services publics généraux, des services spécifiques peuvent soutenir et favoriser la mise en œuvre de l'agenda JPS en répondant à des besoins spécifiques selon l'âge et le genre.

Ces services peuvent être utiles:

- pour s'attaquer aux multiples obstacles, parfois peu visibles, qui entravent l'engagement des jeunes dans la vie publique,⁴⁶ en particulier les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes femmes, les jeunes ruraux et les jeunes issus de milieux défavorisés ou de minorités en termes de protection sociale, de mobilité ou d'accès à des informations pertinentes et spécialisées; et
- pour créer un environnement favorable à l'engagement civique des jeunes par des mesures de soutien spécifiques et par la facilitation de la mise à disposition d'espaces sécurisés adaptés aux jeunes dans les espaces publics et institutionnels à tous les niveaux.

Ces services peuvent prendre la forme:

- **de conseils et d'un soutien juridiques en vue d'accéder au système judiciaire et aux mécanismes de protection des droits humains**, y compris un soutien et des conseils en matière de sécurité ainsi que des connaissances relatives à la protection des données à caractère personnel (hors et en ligne);
- **d'un soutien aux associations civiles**, de conseils juridiques pour l'enregistrement des associations et d'un soutien technique concernant les aspects liés à l'administration, à la gestion, au financement et à la collecte de fonds;

⁴⁶ Il peut s'agir de menaces omniprésentes telles que les pressions socioculturelles (hostilité intergénérationnelle, intimidation, stéréotypes, coutumes néfastes), les obstacles sur le plan numérique politique, financier, juridique, économique, etc. Voir OSGEY, Global Coalition on Youth Peace Security Protection Group, [If I disappear, Global report on Protecting Young People in Civic Space](#) (2021) ; Forum européen de la jeunesse, [Safeguarding Civic Space for Young People in Europe](#) (2020).

- **d'espaces jeunesse inclusifs et sûrs**, notamment des espaces sportifs, sociaux, culturels, de santé et de rencontre tels que les centres locaux de jeunesse, les bibliothèques publiques et les bureaux d'information disponibles au niveau local;
- **de services de soutien psychologique et de conseil** spécialement adaptés au traitement de traumatismes infligés à des jeunes dans un contexte de conflit violent ou de violence, y compris des traumatismes liés à la violence sexiste et à toute forme de discrimination;
- **de services d'information** concernant les possibilités d'éducation, d'emploi et de volontariat, notamment celles liées à l'éducation, à la paix et à l'éducation interculturelle et aux camps de la paix, ou concernant le financement, les ouvertures de postes de jeunes, les stages rémunérés, les bourses d'études, les échanges de jeunes et les possibilités de mobilité internationale;
- **de services d'apprentissage des langues, de traduction et d'interprétation**, notamment dans les communautés multiculturelles et multilingues;
- **de TIC et de services de soutien à la sécurité numérique**, de soutien à l'accès et au développement de plateformes en ligne, de logiciels, de connectivité et d'outils de sécurité numérique pour permettre une participation en ligne sécurisée des jeunes;
- **de mesures de transport et de mobilité**, telles que la mise à disposition de routes reliant les zones rurales aux villes, les réductions de tarif des transports publics pour aider les jeunes à accéder aux activités d'éducation et de participation.



Bénéficiaires et partenaires

Les jeunes ne doivent pas nécessairement être seulement bénéficiaires des services. Ils peuvent contribuer activement à la conception, à la facilitation et au contrôle de la prestation de services, en tant qu'agents publics permanents ou temporaires et que membres d'organismes partenaires ou de mécanismes de suivi.



En savoir plus...

- Politique nationale de la jeunesse de Bahreïn et centres d'autonomisation des jeunes.
- Feuille de route du Kosovo* pour les jeunes, la paix et la sécurité, qui comprend des recommandations spécifiques concernant les services liés aux trois piliers de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

*Les références au Kosovo doivent être comprises dans le contexte de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

2.6 Évaluation et responsabilité

Il est important de définir des objectifs réalistes et mesurables afin de garantir l'efficacité de la planification, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la responsabilité dans les mesures de mise en œuvre, quelle que soit leur portée. Une évaluation de référence de la situation actuelle ou, en d'autres termes, la définition d'un point de départ assorti d'indicateurs clés est fondamentale et peut faciliter la comparaison des progrès futurs avec cette situation initiale. Cela vaut, par exemple, pour l'étendue et les formes de la participation des jeunes aux espaces de prise de décision en matière de paix et de sécurité. Les [outils 1](#) et [2](#) proposés au [chapitre 1](#) peuvent contribuer à caractériser la situation au début de toute entreprise de mise en œuvre.



L'importance de la collecte de données pour le suivi et l'évaluation

La collecte de données désagrégées par âge, par **genre et par sexe**⁴⁷ peut faciliter l'évaluation de l'inclusivité des mesures et de la mesure dans laquelle les obstacles à la participation liés à l'âge ou au genre sont traités. Idéalement, des données relatives à d'autres caractéristiques des jeunes, telles que l'origine ethnique, le statut de réfugié ou de migrant, le contexte socio-économique, etc., pourraient également être collectées (voir outil 10 Analyse intersectionnelle à la [section 6.4](#)).

Par exemple, les indicateurs liés à la promotion d'une participation réelle des jeunes à la paix et à la sécurité peuvent être les suivants:

- le pourcentage de jeunes femmes et de jeunes hommes participant aux espaces de prise de décision en matière de paix et de sécurité (quantitatif) ainsi que les types de rôles et d'influence dont ils disposent dans ces espaces et qui affectent les résultats (qualitatif); ou
- le pourcentage d'augmentation des ressources et du soutien aux mesures liées au JPS pour les jeunes, en particulier les groupes marginalisés (quantitatif), et qualité du soutien et efficacité de ces mesures dans la promotion de la participation réelle des jeunes (qualitatif).



En savoir plus...

- Marqueur allemand GAD (Gender Age Disability Marker) utilisé dans la planification et l'évaluation des programmes et projets de coopération.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

Les mécanismes d'évaluation et de responsabilisation sont importants du point de vue non seulement de l'apprentissage et de la transparence, mais également de l'efficacité. La collecte et l'analyse d'informations concernant les mesures de mise en œuvre peuvent contribuer à les renforcer et à prédire leurs effets. Ces mécanismes peuvent prendre les formes suivantes:

- **groupe de suivi** chargé de coordonner la collecte et l'analyse des données et de faire rapport, par exemple au parlement;
- **réunions et activités spécifiques d'évaluation régulières**, y compris des réunions sur des thèmes techniques spécifiques auxquelles participent des personnes-ressources et des représentants des acteurs de la jeunesse dotés d'une expérience de l'agenda JPS;
- suivi des informations selon des **indicateurs prédéfinis, y compris des marqueurs d'âge, de sexe et de genre**;
- **exercices internationaux d'évaluation** par les pairs, dans le cadre desquels un pays est examiné par un ou plusieurs autres pays pour permettre l'élaboration de normes communes et le partage des enseignements tirés.

⁴⁷ Le sexe désigne les « caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes, comme les organes reproductifs, les chromosomes, les hormones, etc. » et le genre désigne « les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes », Conseil de l'Europe, [Questions de genre. Manuel pour aborder la violence fondée sur le genre affectant les jeunes](#) (2019, 2e édition) p. 36.

KEY IDEA



Facilitation des activités d'évaluation

Les activités d'évaluation peuvent être délicates dans n'importe quel contexte, ce d'autant plus dans les milieux où il existe des déséquilibres de pouvoir et un manque de confiance entre les parties concernées. C'est pourquoi elles doivent être soigneusement planifiées et facilitées, en garantissant la prise en considération de toutes les perspectives et la participation, en particulier, de jeunes dirigeants et d'organisations dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes. Les mesures doivent viser l'évaluation transparente, impartiale et indépendante, afin que ces expériences deviennent des expériences d'apprentissage générant sécurité et confiance.

KEY TAKEAWAYS



Points essentiels à retenir

Ce chapitre contient des propositions, des outils et des exemples destinés à vous aider:

- à choisir les **moyens de mise en œuvre de l'agenda JPS** qui conviennent le mieux au contexte de votre pays, principalement par la planification stratégique, par des politiques, par des programmes et par des projets dans différents domaines politiques ou/et de services; et
- à définir les **domaines prioritaires**, les **objectifs**, les mesures et les **indicateurs principaux** de vos initiatives de mise en œuvre et à mettre en place des mesures d'évaluation et de **responsabilisation**.



3. MÉCANISMES DE COORDINATION

Ce chapitre est axé sur les mécanismes de coordination⁴⁸ susceptibles de contribuer à garantir une prise de décision inclusive, un leadership et une mise en œuvre efficace de l'agenda Jeunes, paix et sécurité (JPS). Les mécanismes de coordination sont des systèmes de rôles et de responsabilités que différentes organisations et personnes peuvent endosser en vue d'optimiser et de renforcer les formes collaboratives de travail.

3.1 Définition du mandat et leadership

Il est important de définir clairement les mandats en vue de clarifier les rôles et les responsabilités et de garantir la progression de la mise en œuvre. Les hauts niveaux décisionnels et les instances dirigeantes peuvent contribuer à définir les mandats et à garantir le soutien institutionnel et les ressources nécessaires à la réalisation d'un mandat donné.

Étant donné que de multiples domaines politiques sont liés à l'agenda JPS, différents ministères pourraient être concernés. L'idéal serait que tous les ministères concernés collaborent pour favoriser une sensibilisation à l'agenda JPS à grande échelle et pour promouvoir la cohérence des politiques.

Une entité principale est néanmoins essentielle pour faciliter le leadership et une répartition claire des rôles. Jusqu'à présent, ce sont principalement les ministères de la Jeunesse et les ministères des Affaires étrangères qui ont pris la tête de la mise en œuvre de l'agenda JPS aux niveaux national et international, respectivement. D'autres ministères et organismes publics appropriés pourraient également être envisagés, tels que le ministère de l'Éducation et de la Culture, le ministère de l'Intérieur, les médiateurs, les mécanismes nationaux et locaux de paix et de sécurité, y compris les comités, commissions ou conseils nationaux pour la paix, les commissions, conseils et parlements nationaux pour la jeunesse, etc.



Analyse du mandat et spécifications soutenant la mise en œuvre de l'agenda Jeunes, paix et sécurité

Il est important d'analyser la mission et le mandat des organismes publics concernés, notamment celui dans lequel vous travaillez, car cela pourrait définir votre champ d'action. Vous devrez peut-être **encadrer** et **aligner** les objectifs JPS avec les objectifs stratégiques de votre institution. Votre institution pourrait également devoir **spécifier des mandats** pour y inclure explicitement des **rôles de leadership** et de **coordination**, afin que des mesures spécifiques JPS puissent être lancées.

Les mandats peuvent évoluer au fil du temps afin de s'adapter à un contexte politique et social variable. Par conséquent, si les mandats existants semblent vagues ou limitent la mise en œuvre de l'agenda, ils peuvent être redéfinis. Si les questions relatives à l'agenda JPS prennent du relief dans l'ordre du jour politique et institutionnel et si le besoin d'une redéfinition d'un mandat se fait sentir, vous pouvez encourager les acteurs concernés, vos instances dirigeantes par exemple, à travailler à l'élaboration de mandats appropriés ainsi que de lignes directrices et de procédures connexes.

⁴⁸ Pour une vue d'ensemble des autres mécanismes de coordination qui ont été utilisés dans la mise en œuvre des ODD et qui peuvent être sources d'inspiration, voir PNUD, [Institutional and coordination mechanisms: Guidance Note on Facilitating Integration and Coherence for SDG Implementation](#) (2017).

3.2 Coordination au niveau national

Des mécanismes de coordination peuvent être mis en place:

- au sein des ministères et des entités publiques concernés;
- au sein de l'ensemble du gouvernement afin de coordonner les efforts entre les différents ministères et entités, par exemple, par l'intermédiaire de groupes de travail interministériels;
- entre les autorités nationales et infranationales, en vue d'assurer la coordination verticale et les complémentarités; et
- au niveau sociétal, en vue de consulter et de coordonner les travaux avec d'autres acteurs, tels que les organisations de la société civile dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes, ainsi que le monde universitaire.

La clarté en matière de leadership, de mandats de coordination et de responsabilités contribue à garantir l'efficacité et l'efficience en attribuant des rôles et des ressources spécifiques aux personnes concernées, et permet de s'appuyer sur les capacités existantes et d'éviter la duplication des efforts. Une unité spécialisée servant de point focal principal peut être créée à cette fin au sein d'une entité directrice.



Mise en place de points focaux dans une démarche intergénérationnelle

Les points focaux sont des points de contact ou des coordonnateurs désignés pour diriger et pour faciliter les travaux de mise en œuvre. Le rôle de point focal peut être confié à un membre individuel du personnel ou à une équipe. Pour garantir une démarche intergénérationnelle, il peut s'agir de deux personnes, un responsable et un assistant, dans chaque unité/entité, de préférence d'un mélange de fonctionnaires supérieurs et subalternes.

3.2.1 Coordination au sein des ministères et des organismes publics

Des unités et des points focaux spécialisés peuvent être chargés de promouvoir l'agenda et de superviser sa mise en œuvre de manière continue. Ils dirigent et gèrent les mesures de mise en œuvre tout en assumant d'importantes tâches de coordination et de communication.⁴⁹ Pour ce faire, ils doivent disposer du soutien nécessaire de leur hiérarchie. Il est également essentiel de clarifier la mesure dans laquelle leur travail s'aligne avec les missions et mandats institutionnels existants et promeut leur accomplissement. Dans l'idéal, des points focaux peuvent être nommés (ou désignés) dans les divers ministères et institutions nationales concernés et coordonnés par un point focal principal.

Rôles et tâches possibles des points focaux JPS

- Diriger l'élaboration d'une approche stratégique JPS, avec la responsabilité de coprésider ou de soutenir les groupes de travail interministériels et les mécanismes de coordination JPS.
- Élaborer une stratégie de communication en vue de contribuer à sensibiliser les institutions et le grand public à l'agenda JPS.
- Diriger et soutenir les mesures de renforcement des capacités internes sur les questions JPS, contribuer à l'institutionnalisation de l'agenda dans les entités publiques concernées, lever les obstacles institutionnels à la participation des jeunes et veiller à ce qu'une perspective « jeunes » soit appliquée dans la conception et dans la planification des interventions stratégiques et programmatiques.

⁴⁹ Pour une orientation détaillée concernant les rôles et les tâches du personnel spécialisé du JPS, voir Erike Tanghøj et João Felipe Scarpelini, [Manuel du conseiller pour les jeunes, la paix et la sécurité](#), (Stockholm: FBA, 2020).

- Assurer la communication et la coordination avec les points focaux des autres ministères et les points focaux infranationaux.
- Établir une relation de confiance et de partenariat avec les réseaux de jeunes et les autres parties prenantes.
- Procéder à des présentations publiques dans le cadre de réunions interagences, de sessions parlementaires et d'autres forums appropriés.
- Maintenir un contact régulier avec les points focaux des autres États membres en vue d'échanger des bonnes pratiques.
- Définir les enjeux ou les difficultés et les gérer par le dialogue.

3.2.2 Coordination entre les ministères et les organismes publics

Les groupes de travail interministériels et interagences relatifs à la jeunesse, à la paix et à la sécurité peuvent être utiles pour coordonner les efforts des ministères et des entités au niveau national et pour contribuer à intégrer les questions JPS aux travaux de tous les ministères concernés. Ces groupes de travail peuvent se réunir périodiquement aux niveaux ministériel et technique pour garantir un dialogue politique à haut niveau ainsi qu'un suivi, un dialogue et une coordination appropriés au niveau technique.



En savoir plus...

- Secrétariat technique de la République démocratique du Congo chargé de la mise en œuvre de l'agenda JPS.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

3.3 Coordination aux niveaux infranationaux

Lors de la mise en place d'un mécanisme de coordination, il est important de tenir compte de la configuration institutionnelle spécifique, en particulier dans les États fédéraux, et de prendre en considération les processus de décentralisation.

Il peut être utile que les représentants des entités nationales, infranationales et locales se concertent verticalement. Par exemple, les représentants des conseils de la jeunesse locaux ou provinciaux pourraient participer aux mécanismes de coordination au niveau national. Dans le même temps, des mécanismes de coordination horizontale, tels que des groupes de travail interministériels, peuvent être mis en place au sein des entités infranationales et locales. Les conseils locaux de la jeunesse peuvent constituer des acteurs clés des mécanismes de coordination.



En savoir plus...

- Manuel de la Macédoine du Nord et de l'OSCE pour les conseils locaux de la jeunesse.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

3.4 Coordination au niveau régional

La coordination au niveau régional est importante compte tenu de la pertinence des organisations régionales et de la manière dont elles ont intégré les objectifs JPS aux cadres politiques régionaux existants.

La coordination au niveau régional est également essentielle considérant les multiples interdépendances entre les pays, tant du point de vue des liens culturels, politiques et économiques que du point de vue des enjeux de paix et de sécurité. Les mécanismes de coordination régionale peuvent prendre la forme:

- de groupes de travail et de commissions bilatérales et régionales dans le cadre des organisations régionales;
- d'envoyés spéciaux et de représentants spéciaux pour la jeunesse dans les organisations régionales; et
- de « groupes d'amis » en tant que plateformes d'échange entre fonctionnaires des délégations nationales auprès d'une organisation internationale.



En savoir plus...

- Travaux de l'Union africaine concernant les jeunes, la paix et la sécurité.
- Bureau régional de coopération pour la jeunesse (RYCO) (Balkans occidentaux).
- Groupe d'amis sur la jeunesse et la sécurité de l'OSCE.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>





OUTIL 5: ORGANIGRAMME DE COORDINATION

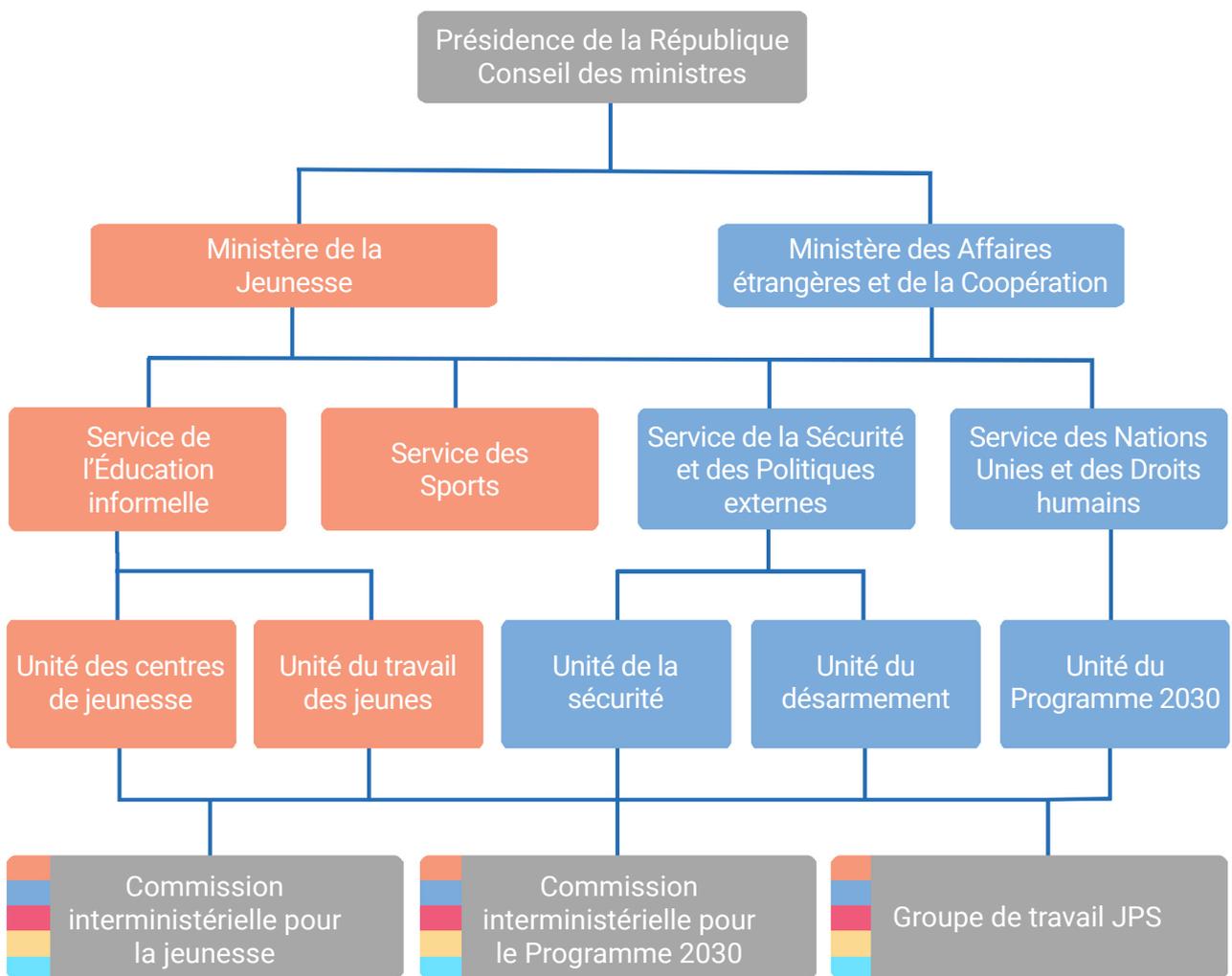
Il peut être utile de consulter l'organigramme de votre institution et d'identifier votre propre poste ou unité ainsi que d'autres postes ou unités en vue de contribuer à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda.

ÉTAPE 1: au vu de l'organigramme de votre gouvernement, déterminez quels ministères, quelles entités et quels services et unités spécifiques participent déjà à l'agenda JPS et disposent d'un mandat à cet effet et ceux pour lesquels une participation pourrait être pertinente ou intéressante.

ÉTAPE 2: définissez les relations entre ces différentes entités, par exemple s'il existe des commissions ou des groupes de travail qui peuvent être pertinents concernant la mise en œuvre de l'agenda JPS.

ÉTAPE 3: déterminez de quelle façon de nouveaux mécanismes de coordination pourraient être mis en place ou de quelle façon vous pourriez vous appuyer sur les mécanismes existants.

Voici une illustration d'un organigramme fictif, partiel et simplifié comportant deux ministères.



3.5 Participation des jeunes aux mécanismes de coordination

La RCSNU 2535 (2020) demande spécifiquement que les jeunes femmes et les jeunes hommes participent à la coordination et à l'évaluation des mesures de mise en œuvre. Les jeunes peuvent participer à des espaces:

- **au sein de l'exécutif,**
 - en tant que jeunes fonctionnaires ou agents publics travaillant dans des ministères et dans d'autres organismes publics. Ils peuvent être nommés points focaux ou membre du personnel technique ou de soutien d'unités spécialisées et, à ce titre, participer aux comités de pilotage et aux espaces de coordination interministériels/interagences;
- **au sein d'espaces parlementaires ou consultatifs publics,**
 - en tant que jeunes élus ou parlementaires, ils peuvent diriger ou appuyer les travaux menés au sein des commissions parlementaires, assurer la liaison avec les mécanismes de coordination dirigés par l'exécutif, créer des espaces pour le suivi et la responsabilité de la mise en œuvre de l'agenda JPS et assurer la liaison avec les (jeunes) parlementaires d'autres pays et avec les parlements régionaux (le cas échéant);
 - en tant que membres élus de conseils nationaux ou municipaux de la jeunesse, de conseils nationaux pour la paix et d'autres espaces décisionnels appropriés;
 - en tant que conseillers techniques indépendants, chercheurs ou professionnels;
 - en tant que citoyens et représentants d'organisations de la société civile ou d'associations d'étudiants dirigées par des jeunes ou axées sur les jeunes ou d'autres organisations appropriées;
- **au sein d'espaces multipartites,**
 - en tant que représentants d'entités gouvernementales, de groupes de la société civile dirigés par des jeunes ou axés sur les jeunes, de jeunes chercheurs/experts d'institutions universitaires, d'organisations intergouvernementales ou d'acteurs du secteur privé dans des groupes de travail, des groupes de travail et des coalitions multipartites.



Conseils de la jeunesse nationaux et locaux

Les conseils, commissions, assemblées et parlements de jeunes peuvent contribuer de manière significative aux efforts de coordination et de mise en œuvre. La forme et le mode de fonctionnement varient d'un pays à l'autre, mais ils peuvent constituer des espaces permettant aux jeunes d'exprimer leurs points de vue, de coordonner des actions, d'identifier des priorités communes et d'entamer un dialogue avec les décideurs politiques.

Il est également important de noter qu'ils sont confrontés à des difficultés concernant, par exemple, la représentation de la grande diversité des populations de jeunes, la perception répandue dans l'opinion selon laquelle ils seraient trop influencés par la dynamique des partis politiques et leur contribution à la segmentation des jeunes et des autres populations. Ces difficultés ne doivent pas entacher les pratiques valables des conseils de jeunesse les plus innovants et inclusifs et les efforts déployés pour en faire des espaces de dialogue et de coordination.

3.6 Coalitions multipartites

Jusqu'à présent, les coalitions ont été les principaux moteurs de la mise en œuvre de l'agenda JPS. Cela s'explique notamment par leur approche collaborative. Les coalitions JPS peuvent inclure des gouvernements nationaux et infranationaux, des organismes internationaux et des organisations de la société civile, avec un fort leadership des organisations et groupes dirigés par des jeunes, comme le montrent les exemples mentionnés ci-dessous. Une large représentation des membres est importante du point de vue de la légitimité.

Les coalitions ont servi d'espaces pour:

- la coordination et le partage d'informations sur les initiatives en cours, afin d'éviter les doublons;
- l'analyse conjointe (y compris les risques et les possibilités) et l'apprentissage;
- le dialogue intersectoriel et intergénérationnel et l'instauration de la confiance;
- la reconnaissance des efforts et l'incitation à travailler conjointement à l'exécution de l'agenda, notamment en tant qu'espace d'autonomisation des jeunes;
- la recherche d'un consensus concernant les principales priorités politiques et les actions nécessaires; et
- la collaboration ainsi que le partage et la mobilisation des ressources.

En même temps, les difficultés doivent être soigneusement examinées, en particulier dans des contextes de conflit, de polarisation, de limitation de l'espace civique et de manque de confiance entre les parties prenantes.⁵⁰

Les difficultés que vous pourrez devoir surmonter sont les suivantes:

- domination ou absence d'écoute de certains acteurs à l'égard d'autres acteurs qui sont moins puissants ou qui se font moins entendre en raison de leur âge, de leur genre ou d'autres facteurs; certains pourraient se sentir ignorés, privés de pouvoir, voire pressés et manipulés par ceux qui détiennent un pouvoir, politique ou autre;
- absence de dialogue stratégique ou proactif entraînant des conflits et une démotivation;
- détournement d'informations confidentielles et sensibles;
- absence de consensus sur les actions nécessaires du fait de la lenteur des processus, ce qui conduit à l'inaction, à la frustration et au désengagement;
- préférence accordée aux événements ponctuels plutôt qu'à une action stratégique et durable;
- manque de transparence, partage limité des informations et réflexion lacunaire en raison des insuffisances de la culture d'évaluation, conduisant à des insuffisances en matière d'apprentissage et de responsabilisation;
- corruption et perturbation des processus par l'argent en l'absence de méthodes efficaces et transparentes de gestion, ce qui peut susciter de fausses attentes, de la frustration et de la méfiance.



Participation et leadership des jeunes

La participation de jeunes élus, de jeunes fonctionnaires et de représentants de groupes et d'organisations dirigés par des jeunes ou axés sur les jeunes à tout mécanisme de coordination, y compris des coalitions, est essentielle. Pour en savoir plus sur les principes et mécanismes de la participation des jeunes, voir [chapitre 6](#).



En savoir plus...

Coalitions nationales

- Coalition canadienne pour la jeunesse, la paix et la sécurité (CCYPS).
- Coalition nationale camerounaise pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Réseau national 2250 du Salvador.
- Coalition indienne pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Coalition nationale 2250 jordanienne pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Coalition indonésienne des jeunes pour la paix et la sécurité.

⁵⁰ Adapté de Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict, [Multi-Stakeholder Processes for Conflict Prevention & Peacebuilding: A Manual Un manuel](#) (2017), p. 19, et de UNOY Peacebuilders and Search For Common Ground, [Translating youth, peace & security policy into practice: a guide to building coalitions](#), (2020).

- Coalition irakienne pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Réseau italien pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Coalition nigériane pour les jeunes, la paix et la sécurité.
- Coalition sri-lankaise pour les jeunes, la paix et la sécurité (JPS).
- Coalition JPS des États-Unis.

Coalitions régionales

- Asie-Pacifique: groupe de travail thématique sur les jeunes, la paix et la sécurité en Asie-Pacifique au sein du Réseau interagences des jeunes en Asie-Pacifique (APINY).
- Amérique latine: communauté en ligne des jeunes pour la paix (Juventudes por la Paz).
- Moyen-Orient et Afrique du Nord: coalition JPS du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>



OUTIL 6: CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

La cartographie des parties prenantes pertinentes permet d'identifier les institutions, les groupes et les individus qui peuvent être favorables, indifférents ou réticents à la mise en œuvre de l'agenda JPS.

Les **questions directrices** suivantes peuvent vous aider à réaliser une cartographie et une analyse de base des parties prenantes:

- Qui sont les principales parties prenantes directement concernées par les efforts de paix et de sécurité ou impliquées dans ceux-ci?
- Quels sont les acteurs de la jeunesse, c'est-à-dire ceux qui représentent des jeunes, sont dirigés par des jeunes, sont axés sur les jeunes ou travaillent avec des jeunes?
- Quels sont les intérêts et les priorités de chaque partie prenante? En quoi les intérêts et priorités des acteurs dirigés par des jeunes et ceux des autres acteurs sont-ils similaires ou différents?
- Quels sont les acteurs qui appliquent une politique à l'égard de la jeunesse et du genre dans leur activité?
- De quelle façon les acteurs sont-ils liés? Quels sont les acteurs qui jouent un rôle de passerelle et de connexion qui favorise la participation des jeunes, en particulier de ceux qui sont les plus marginalisés, par exemple les jeunes femmes⁵¹?

Cartographie des leaders de jeunesse, des groupes de jeunes et de ceux qu'ils représentent⁵²

- Comment les jeunes sont-ils organisés (groupes formels et informels)?
- En quoi ces groupes sont-ils représentatifs de la diversité des aspirations et des besoins des jeunes femmes et des jeunes hommes?
- De quelle manière ces personnes et ces groupes participent-ils aux activités de paix et de sécurité? Dans quelle mesure existe-t-il des différences entre les genres?
- Dans quelle mesure ces groupes sont-ils indépendants ou vulnérables vis-à-vis de la cooptation ou des pressions d'autres acteurs?
- Quels sont les jeunes qui ne sont pas organisés, représentés ou entendus? Existe-t-il des différences entre les genres?

⁵¹ Pour une introduction à l'analyse des réseaux sociaux, voir INTRACT, *Social Network Analysis* (2019).

⁵² Search for Common Ground, *Mapping Youth Leaders for Peacebuilders* (2014).



Points essentiels à retenir

- Analysez dans quelle mesure les **mandats** des ministères, entités et organismes concernés favorisent la mise en œuvre.
- Déterminez les principaux **mécanismes de coordination** qui pourraient être renforcés ou mis en place aux niveaux national, infranational et régional.
- Assurez-vous du **soutien de la haute direction** à la création et au renforcement des mécanismes de coordination.
- Réfléchissez à la manière dont toutes les parties prenantes concernées peuvent jouer des rôles de coordination, en particulier **les jeunes acteurs** de la société civile.
- Examinez les possibilités et les problèmes associés, dans votre pays, au lancement de **coalitions JPS** nationales, infranationales ou locales, à l'adhésion à celles-ci ou au soutien à celles-ci.



4. CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Ce chapitre présente les moyens de renforcer les capacités institutionnelles en matière de jeunesse, de paix et de sécurité (JPS). Parmi ces moyens figurent l'institutionnalisation des engagements, la création d'une culture organisationnelle propice et le renforcement des ressources humaines et des mécanismes de gestion des connaissances dans un contexte JPS. Afin de garantir la viabilité des pratiques, il est essentiel d'intégrer « la perspective des jeunes dans tous les aspects des mandats, des structures et des opérations des organisations⁵³ ». Cela peut exiger de se pencher sur certains des facteurs abordés dans d'autres chapitres, comme la garantie de mandats appropriés ([chapitre 3](#)) et des ressources financières nécessaires ([chapitre 5](#)). Cela peut également exiger de former le personnel.

Il est utile de noter que si la formation du personnel est un aspect important du renforcement des capacités, elle ne suffit pas à elle seule au développement de capacités institutionnelles appropriées et durables.⁵⁴

4.1 Facteurs de renforcement des capacités institutionnelles

Les capacités institutionnelles sont déterminées par un certain nombre de facteurs,⁵⁵ principalement:

- la **volonté** de s'engager et de donner la priorité à la mise en œuvre de l'agenda JPS, qui doit être encouragée par une culture organisationnelle d'innovation et d'apprentissage;
- la **connaissance** de l'agenda et des cadres et méthodologies connexes parmi le personnel à tous les niveaux, connaissance institutionnalisée par des politiques de gestion des ressources humaines et des connaissances;
- les **possibilités** créées par des ressources matérielles et financières appropriées, par la configuration et les espaces institutionnels, par des mandats appropriés et par les cadres juridiques.

OUTIL 7: CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES⁵⁶



Ces questions directrices peuvent vous aider à évaluer vos capacités institutionnelles dans la perspective d'une mise en œuvre de l'agenda JPS.

VOLONTÉ

- Dans quelle mesure un soutien à l'agenda JPS a-t-il été exprimé par:
 - les dirigeants politiques en général?
 - votre haute direction?
 - vos supérieurs directs?
- Dans quelle mesure le mandat de votre entité est-il explicite ou permet-il la mise en œuvre de l'JPS?
- Y a-t-il des objectifs et des indicateurs spécifiques à la JPS inclus dans le plan stratégique de l'entité?

⁵³ Erike Tanghøj et João Felipe Scarpelini, [Agenda Jeunesse, paix et sécurité – Renforcer la capacité institutionnelle pour la mise en oeuvre](#), (Stockholm: FBA, 2021, p. 3).

⁵⁴ Voir la section sur le renforcement des capacités pour l'intégration des jeunes, dans Leslie Hess, Milena Stosic, [Working with and for Youth, Guidelines for youth mainstreaming](#), (Mission de l'OSCE en Serbie et PeaceNexus, 2021) pp. 109-111.

⁵⁵ D'après Erike Tanghøj et João Felipe Scarpelini [Manuel du conseiller pour la jeunesse, la paix et la sécurité](#), (Stockholm: FBA, 2020), pp. 67-68.

⁵⁶ Ibid pp. 70-71.

CONNAISSANCES	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le niveau de connaissance de l’agenda JPS à différents niveaux de gestion au sein : <ul style="list-style-type: none"> ◦ de votre entité? ◦ d’autres ministères concernés? ◦ des entités publiques? • Quelles sont les perceptions, les attitudes et les récits associés aux jeunes et à leur rôle dans la paix et la sécurité? • Existe-t-il des tendances à placer les jeunes dans des catégories ou à les stéréotyper telles que cela peut entraver la mise en œuvre de l’agenda JPS? • Existe-t-il des rapports ou des études spécifiques aux jeunes produits par votre entité ou par d’autres entités publiques dans votre pays? • Ces documents pourraient-ils être utiles pour mettre en œuvre l’agenda ?
POSSIBILITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure des ressources financières, matérielles et humaines spécifiques sont-elles allouées à la mise en œuvre de l’agenda JPS? (Par exemple, un point focal ou un budget distinct) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Si ces ressources sont limitées, de quelle manière pourraient-elles être accrues et allouées? • Existe-t-il un « groupe d’amis » ou un groupe de travail sur la JPS? <ul style="list-style-type: none"> ◦ Quels sont les ministères et les organismes publics qui y participent? ◦ Dans quelle mesure garantit-il la participation de jeunes fonctionnaires et la consultation de jeunes citoyens?

4.2 Priorités et engagements institutionnels

Les activités de sensibilisation et de réflexion peuvent contribuer à ce que la mise en œuvre de l’agenda JPS soit reconnue, privilégiée et soutenue. Elles peuvent prendre les formes suivantes:

- organiser régulièrement des **présentations** et des séminaires publics et internes visant à mettre en avant la pertinence de la mise en œuvre de l’agenda JPS;
- recueillir et promouvoir périodiquement des **exemples de réussite** et, le cas échéant, inviter des fonctionnaires de pays partenaires à faire part de leurs expériences et des enseignements qu’ils en ont tirés;
- créer et préserver des canaux de dialogue, en particulier de **dialogue** intergénérationnel entre toutes les personnes participant aux initiatives de paix et de sécurité, dans le cadre desquels des aspirations et des idées peuvent être échangées à partir de perspectives différentes;
- produire une étude ou une **analyse** des faits qui démontrent, pour le pays concerné, la nécessité de la mise en œuvre de l’agenda ainsi que les possibilités qu’elle engendre, et publier les résultats sous forme de mémoires ou de documents d’orientation;
- adopter la pratique consistant à inclure aux **rapports** un contenu et des mises à jour spécifiques aux questions JPS, en veillant à la ventilation des données par âge et par sexe et en adoptant une perspective de genre et générationnelle pour l’analyse des stratégies et des interventions programmatiques; ou
- mettre en place des dispositifs **incitant** les fonctionnaires à s’engager et à se consacrer aux questions JPS et **garantissant leur reconnaissance** à cet égard, sous la forme de récompenses annuelles ou de lettres de reconnaissance spéciales.

4.3 Ressources humaines et gestion des connaissances

Afin de mettre en œuvre l’agenda JPS de manière durable et de l’intégrer aux activités ordinaires des organisations, il est essentiel de l’intégrer aux pratiques de gestion des ressources humaines et des connaissances. Des activités ad hoc peuvent contribuer au développement de compétences spécifiques ou à la sensibilisation, mais elles ne suffisent pas toujours à intégrer pleinement l’agenda JPS aux pratiques institutionnelles.

L'intégration des questions JPS à la gestion des ressources humaines et des connaissances peut être obtenue:

- en développant des **modules de formation** ou du contenu **spécifiques** concernant les questions JPS et en les intégrant aux activités **ordinaires d'initiation** et de formation (en face à face et en ligne);
- en ajustant les stratégies et les **politiques de recrutement** pour attirer les jeunes professionnels et les jeunes candidats disposant d'une qualification et d'une expérience spécifiques concernant l'agenda JPS et en créant des **possibilités de stage** pour les nouveaux diplômés;
- en élargissant la collecte de données de façon à recueillir des données ventilées par âge, par sexe et par genre et en renforçant les capacités d'analyse **des données et de recherche** en vue de contribuer à produire et à diffuser des connaissances concernant la mise en œuvre de l'agenda JPS et ses effets; et
- en participant au développement de **pratiques communes spécifiques** à l'agenda **JPS** aux niveaux national et international en vue d'échanger les expériences et les enseignements.



En savoir plus...

- Cours en ligne de l'ASEAN sur les jeunes, la paix et la sécurité à l'attention des jeunes fonctionnaires.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

4.4 Les jeunes en tant que partenaires du renforcement des capacités

Les jeunes sont souvent les principaux bénéficiaires ou participants des activités de renforcement des capacités sous forme de cours de formation. Bien que cela soit très nécessaire, cette approche peut également laisser entendre que les lacunes en matière de capacité concernent uniquement ou principalement les jeunes.

Un nombre croissant d'éléments démontrent les multiples rôles joués par les jeunes en tant qu'artisans de la paix et du changement capables de développer une expertise spécifique et précieuse. Ils se sont avérés des bâtisseurs de ponts, des modèles pour leurs pairs, des éducateurs stimulants, des champions des droits humains et de l'égalité et des producteurs de connaissances adoptant des approches novatrices tournées vers l'avenir.

Afin de tirer parti de l'expertise, des ressources et de l'expérience des jeunes, il est important de leur permettre de participer, en tant que partenaires, aux activités de renforcement des capacités qui ne visent pas seulement les jeunes, mais toutes les parties prenantes concernées. La participation des jeunes peut être obtenue des manières suivantes:

- en recrutant de jeunes professionnels, formateurs et animateurs pour concevoir et pour codiriger des activités de renforcement des capacités, par exemple, s'ils sont spécialisés dans l'agenda JPS, pour l'intégrer dans des activités globales de renforcement des capacités;
- en s'assurant que de jeunes professionnels rejoignent les listes, les pools de formateurs ou les comités consultatifs;
- en développant des partenariats avec des organisations dirigées par des jeunes pour soutenir les activités de renforcement des capacités.

4.5 Appropriation et lutte contre les réticences à la mise en œuvre

Une compréhension commune de l'agenda JPS au sein de toute organisation et entité peut favoriser le soutien à sa mise en œuvre. Cette dernière peut cependant susciter des doutes, des préoccupations ou même des résistances, et une réticence est prévisible, qu'elle soit explicite ou qu'elle prenne des formes moins visibles, telles que l'inaction. Voici quelques propositions⁵⁷ pour y faire face:

- **développez une compréhension solide** de l'agenda JPS, y compris au moyen de faits et de récits positifs de réussite permettant de répondre aux questions;
- obtenez **l'appui de tous les niveaux de direction**, en particulier celui des cadres supérieurs et des dirigeants de haut niveau, **en faveur** de l'agenda JPS et de son institutionnalisation;
- **évaluez le type de résistance** et identifiez les personnes qui l'expriment afin de préparer des réponses adaptées;
- axez vos efforts sur ceux qui sont ouverts au dialogue;
- **montrez l'exemple** en recherchant activement les moyens de faire participer de jeunes hommes et femmes d'origines diverses dans tous les espaces et d'adopter une perspective « jeunes » dans les politiques et dans les programmes.

KEY TAKEAWAYS



Points essentiels à retenir

Ce chapitre a formulé des suggestions et proposé des outils pour vous aider:

- à analyser les principales forces et difficultés observées concernant vos **capacités institutionnelles** à mettre en œuvre l'agenda JPS;
- à envisager des stratégies et des activités qui peuvent vous aider à **renforcer** vos capacités institutionnelles et à **institutionnaliser** l'agenda JPS;
- à garantir **l'appropriation** et faire face aux résistances; et
- à prendre conscience de l'importance que revêt la participation des **jeunes en tant que partenaires** dans les activités de renforcement des capacités.



⁵⁷ Ces conseils sont basés sur ceux proposés par FBA, adaptés du modèle VicHealth pour traiter la discrimination de genre. Pour une version plus détaillée de ces conseils, voir : FBA [Manuel du conseiller pour la jeunesse, la paix et la sécurité](#), (2020), pp. 25.

5. RESSOURCES FINANCIÈRES

Ce chapitre formule des propositions en matière de mobilisation, de budgétisation et de gestion des ressources. Il se concentre sur les ressources financières, mais convient que les biens et services (équipement, matériel pédagogique, facilitation des espaces physiques) sont également des ressources précieuses.

Ce chapitre souligne également l'importance que revêt la mise à disposition de ressources au bénéfice d'initiatives menées par des jeunes ainsi que la participation des jeunes à la gestion des ressources financières, y compris les activités de suivi et d'audit, et formule des propositions spécifiques quant à la manière de procéder.

La mise à disposition des ressources nécessaires est essentielle pour accélérer et pour appuyer la mise en œuvre de l'agenda Jeunesse, paix et sécurité (JPS), et elle constitue un aspect crucial du renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que l'a expliqué le chapitre 4.

5.1 Comment financer la mise en œuvre

Des engagements budgétaires précis et spécifiques peuvent considérablement stimuler la mise en œuvre. Des mesures de mobilisation de ressources peuvent être adoptées:

- **au niveau national, infranational ou municipal**, en allouant des fonds aux ministères et organismes concernés ayant pour mandat de mettre en œuvre l'agenda JPS dans le cadre du processus budgétaire global;
- **au niveau du ministère, de l'organisme ou de l'entité**, en allouant des fonds à la mise en œuvre du JPS à partir du budget déjà octroyé à ce ministère ou à cette entité, et en recherchant des fonds correspondants auprès d'autres sources ou en coopérant avec d'autres ministères et entités; et
- **au niveau du service ou de l'unité**, en allouant des fonds à la mise en œuvre de l'agenda JPS à partir du budget octroyé à ce service ou à cette unité et en recherchant des fonds complémentaires.

Les ministères et les organismes peuvent:

- proposer et privilégier l'ajout de lignes budgétaires spécifiques;
- inclure les sous-lignes de la JPS aux lignes budgétaires déjà prévues dans le cycle budgétaire national ordinaire;
- demander l'autorisation de consacrer des ressources à la mise en œuvre de l'agenda JPS dans le cadre de leur budget; ou
- mobiliser des ressources en partenariat avec d'autres parties prenantes qui partagent les objectifs et principes de l'agenda JPS; il peut s'agir de partenaires de coopération internationale, de fondations privées, d'entités philanthropiques ou d'entités privées, par l'intermédiaire de programmes de responsabilité sociale des entreprises.

TOOL



OUTIL 8: DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

La priorité accordée à l'agenda JPS dans l'allocation de ressources financières publiques est tributaire du soutien politique. Il est également nécessaire que les principales parties prenantes comprennent l'intérêt de dépenser plus et mieux pour la JPS. Le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources peut permettre de trouver des occasions et des moyens de motiver d'autres acteurs à soutenir les propositions d'accroissement des ressources. Les étapes élémentaires d'une telle stratégie peuvent être les suivantes:

1. **Expliquer les raisons de l'accroissement des ressources destinées aux jeunes, à la paix et à la sécurité.** La ou les raisons doivent être claires pour le décideur spécifique auquel vous vous adressez, par exemple, un haut dirigeant, un parlementaire ou un partenaire. Votre argumentation peut s'appuyer sur:

a. l'invocation de valeurs et de normes partagées, ainsi que d'engagements existants, qui peut vous aider dans vos initiatives de mobilisation de ressources financières; expliquez les raisons pour lesquelles la mise en œuvre de l'agenda JPS contribue à la réalisation d'ambitions, de missions et de valeurs déjà partagées; **l'outil 2** peut être utile pour déterminer le cadre normatif existant;

b. l'utilisation de connaissances techniques, qui peut fournir des éléments de preuve et des analyses justifiant des dotations nouvelles ou différentes; cela est particulièrement utile dans les discussions avec le personnel technique et avec les conseillers; ou

c. l'invocation des préférences et des besoins des citoyens vis-à-vis d'un soutien quantitativement et qualitativement plus important à l'agenda JPS, en particulier ceux des jeunes et des acteurs de la jeunesse, qui peut motiver votre interlocuteur; **l'outil 1** peut fournir une bonne base pour cela.

2. Identifier les décideurs et les parties prenantes clés. La cartographie des parties prenantes suggérée dans les **outils 5** et **6** peut servir de base. Cependant, vous devrez analyser les intérêts et le champ d'action des différentes parties prenantes en matière de mobilisation de ressources.

3. Développer des stratégies de communication permettant d'atteindre différents décideurs. Préparez des documents, tels que des notes d'orientation ou des présentations, à utiliser lors de réunions avec des dirigeants politiques de haut niveau, des hauts fonctionnaires ou des parlementaires.

4. Préparer le dialogue avec ceux qui pourraient être indifférents ou résister à l'idée d'un accroissement des dotations, voir les suggestions de la **section 4.5** concernant la manière de consolider l'appropriation et de surmonter les résistances.

5. Communiquer les résultats pendant et après la mise en œuvre. La communication d'informations concernant les effets de la mise en œuvre peut contribuer à appuyer cette dernière et à renforcer le soutien dont elle bénéficie.

5.2 Budgétisation

Des budgets spécifiques peuvent être alloués à la JPS dans les cadres et pratiques budgétaires existants. Cette dotation peut s'appuyer sur des initiatives de budgétisation sensible au genre⁵⁸ ou répondant aux besoins spécifiques des enfants⁵⁹ qui sont déjà mises en œuvre dans plusieurs pays. L'ajout d'objectifs spécifiques aux questions JPS dans le processus de budgétisation (dans le budget national, du ministère, de l'entité ou du service) contribuerait à garantir des dotations appropriées et le suivi correspondant des dotations. Le processus budgétaire peut inclure les éléments suivants:

- **L'analyse budgétaire:** évaluation des dépenses passées et actuelles et de leur incidence sur la réalisation des droits des jeunes, en particulier en ce qui concerne le droit à la participation et les autres droits qui favorisent la participation des jeunes à la paix et à la sécurité.
- **Calcul des coûts et budgétisation:** processus de détermination des ressources et des coûts spécifiques de la mise en œuvre des actions planifiées.
- **Suivi budgétaire:** mécanisme de contrôle de l'utilisation des ressources publiques.⁶⁰
- **Audit budgétaire:** évaluation de la portée, de la pertinence et des effets des ressources allouées par rapport aux effets escomptés.

KEY IDEA



Options de budgétisation

• **Dotations budgétaires spécifiques.** Elles peuvent soutenir des actions spécifiques, ce qui facilite le suivi, la justification et l'évaluation. Elles peuvent également rehausser le profil des initiatives de la JPS, en évitant que les fonds soient dispersés dans d'autres dotations budgétaires.

• **Accroissement des dotations budgétaires pour les initiatives JPS au sein des lignes budgétaires existantes.** La prise en considération systématique des questions JPS dans des politiques et des initiatives existantes peut également être efficace, car elle s'appuie sur des lignes budgétaires préexistantes. Cependant, il est important d'affecter les dotations afin qu'elles puissent être suivies et soutenir l'obligation de rendre compte.

⁵⁸ Pour plus d'informations concernant la budgétisation sensible au genre, voir Ronnie Downes, Lisa von Trapp et Scherie Nicol, « Gender Budgeting in OECD countries », *OECD Journal on Budgeting*, volume 2016, n° 3 (OCDE, 2017).

⁵⁹ Pour plus d'informations concernant la budgétisation répondant aux besoins spécifiques des enfants, voir Bob Libert Muchabaiwa, *Child responsive budgeting in South Sudan, a guide for policy makers and child focused organizations* (Gouvernement du Soudan du Sud et Save the Children, 2014).

⁶⁰ Par exemple, voir les méthodes de budgétisation sociale de l'UNICEF.

5.3 Un accès aux ressources adapté aux jeunes

Les groupes, organisations et mouvements dirigés par des jeunes sont des acteurs clés de la mise en œuvre de l'agenda JPS.

Cependant, en raison des caractéristiques spécifiques de la participation des jeunes, de nombreuses initiatives à petite échelle ou non déclarées sont confrontées à des difficultés d'accès aux ressources destinées à leurs activités.⁶¹ C'est particulièrement le cas des initiatives dirigées par des jeunes à l'échelon local, en particulier dans les régions reculées. Elles ne satisfont fréquemment pas aux conditions formelles d'accès aux fonds et ne disposent pas des capacités nécessaires pour se conformer aux procédures d'appel d'offres, en raison de compétences techniques limitées ou du fait que la plupart de ces groupes sont composés de bénévoles. Il est essentiel qu'ils aient accès aux fonds et au soutien. C'est une façon de lever les barrières qui peuvent entraîner la marginalisation des jeunes.



Des ressources accessibles et adaptées aux jeunes

- Garantisiez la simplicité et la souplesse des procédures.
- Créez des systèmes de subventions plus faciles à gérer pour les groupes de petite taille.
- Veillez à ce que les exigences en matière de rapports ou de responsabilité soient proportionnelles aux montants accordés, en privilégiant par exemple les taux fixes et les montants forfaitaires.
- Mettez en place des mécanismes de mentorat et de soutien pour la gestion financière, si nécessaire.



En savoir plus...

- Soutien du Fonds européen pour la jeunesse aux organisations de jeunesse.
- Subventions pour la sécurité et le développement de l'agence suédoise pour la paix, FBA, destinées aux organisations de la société civile suédoise.
- Approche Youth 360 pour soutenir la construction de la paix par les jeunes.
- Fonds de solidarité pour la jeunesse de l'UNAOOC.

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>

5.4 Établir la confiance grâce au suivi et à l'audit financiers

La gestion des ressources financières doit être transparente et conforme aux réglementations nationales. Il importe de mettre en place des mécanismes spécifiques d'information et de responsabilisation pour permettre aux citoyens, et plus particulièrement aux jeunes citoyens, d'accorder leur confiance au processus et aux institutions ou organisations de gestion des ressources. À cette fin, vous pouvez:

- **faire participer les citoyens** au processus de décision relatif à l'utilisation des fonds (budgétisation participative);
- veiller à ce que votre budget comporte une méthode **claire et transparente** de gestion des ressources, qui soit accessible aux citoyens;
- rendre les **informations accessibles** sous la forme de propositions budgétaires de l'exécutif, de budgets adoptés ou approuvés ou de documents relatifs aux sources de financement et aux objectifs de dépense; et
- garantir des **mécanismes clairs de surveillance, de suivi et de contrôle**, y compris la participation des jeunes, en particulier des groupes qui participent aux initiatives de mise en œuvre.

⁶¹ Une enquête de 2017 a révélé qu'une majorité des organisations dirigées par des jeunes opèrent avec des fonds limités: 49 % disposent de moins de 5 000 dollars par an et seulement 11 % disposent de plus de 100 000 dollars par an. Pour plus d'informations, voir Search For Common Ground et UNOY Peacebuilders, [Mapping a sector: Bridging the Evidence Gap on Youth-Driven Peacebuilding](#) (2017).



Points essentiels à retenir

Ce chapitre a formulé des suggestions et proposé des outils pour vous aider:

- à trouver **les moyens de mobiliser des ressources** et de prendre en considération le l'agenda JPS dans le cadre de votre processus de budgétisation;
- à **inclure les jeunes** dans tous les aspects de la gestion des ressources, qu'il s'agisse du processus de budgétisation ou de l'évaluation, que ce soit en tant que bénéficiaires de subventions, que membres du personnel ou que citoyens formulant des commentaires concernant les processus; et
- à concevoir des flux de financement qui **mettent des ressources à la disposition** des organisations de la société civile, en particulier des **groupes dirigés par des jeunes**.



6. PROCESSUS PARTICIPATIFS INCLUANT LES JEUNES

Un processus participatif incluant des jeunes de toutes les identités et de tous les milieux peut conduire à une mise en œuvre plus inclusive, plus efficace et plus viable de l'agenda Jeunes, paix et sécurité (JPS). Les jeunes, et les acteurs de la jeunesse dans toute leur diversité, qui participent de manière réelle au processus peuvent apporter leurs idées et leurs contributions à la mise en œuvre et en faire un effort sociétal et intergénérationnel à large assise.

Ce chapitre présente les principes clés⁶² de la participation des jeunes aux processus de paix et de sécurité, à savoir:

- la participation réelle des jeunes;
- l'inclusion;
- l'égalité des genres;
- le partenariat intergénérationnel; ainsi que
- le principe « ne pas nuire » et la sensibilité aux conflits.

Il présente également des exemples de participation des jeunes à la paix et à la sécurité.

6.1 Participation réelle des jeunes

La notion de participation réelle des jeunes met l'accent sur la capacité d'agir des jeunes, c'est-à-dire leur aptitude et leur capacité à réfléchir sur leur vécu et à agir de manière indépendante. Il est crucial de comprendre l'importance de l'action des jeunes pour favoriser leur participation active dans les espaces de paix et de sécurité. Grâce à une participation réelle, les jeunes peuvent exercer une influence et (co)prendre des décisions sur les questions qui les concernent à tous les niveaux et à toutes les étapes de la mise en œuvre des politiques et des programmes. Les jeunes peuvent participer sous différentes formes et à différents niveaux: en tant que bénéficiaires de programmes, que participants à un séminaire de formation, que parties consultées ou que chargés de l'organisation d'activités pour d'autres jeunes ou groupes.

La promotion d'une participation réelle nécessite un espace (être capable de participer), une voix (être autorisé à exprimer des opinions), un public (être écouté) et une influence (être capable d'influer sur les décisions).⁶³



Participation réelle des jeunes

La participation réelle relève des **types** et des **niveaux** d'influence dont disposent les jeunes sur les processus de prise de décision et de mise en œuvre.

⁶² Basé sur Sous-groupe sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix du Réseau inter-agences pour le développement de la jeunesse (IANYD) de l'ONU (désormais Coalition mondiale sur la jeunesse, la paix et la sécurité), [Guiding Principles on Young People's Participation in Peacebuilding](#) (2012).

⁶³ UNICEF, [Engaged and heard! Guidelines on Adolescent Participation and Civic Engagement](#)(2020).



TOOL

OUTIL 9: PARTICIPATION RÉELLE DES JEUNES: MISE EN PRATIQUE

Vous pouvez promouvoir une participation réelle des jeunes:

- en veillant à ce que les jeunes participent à toutes les étapes de la mise en œuvre: conception, préparation, mise en œuvre, contrôle, évaluation et suivi;
- en diversifiant et en approfondissant les **types de rôles confiés aux jeunes**, et donc le type d'influence qu'ils exercent sur les décisions, au moyen d'une approche triple de la participation des jeunes:⁶⁴
 - les jeunes sont-ils **la cible ou les bénéficiaires** des initiatives? (Participation à un programme de formation, initiative d'information des jeunes, services destinés aux jeunes, etc.);
 - les jeunes sont-ils **participants et partenaires** dans les initiatives de mise en œuvre? (Consultés dans des ateliers/auditions publiques, coévaluateurs de politiques et de programmes, volontaires ou membres du personnel d'initiatives, coordinateurs, formateurs, éducateurs, animateurs socio-éducatifs, conseillers, experts, etc.);
 - les jeunes sont-ils **les initiateurs et les responsables** d'initiatives de mise en œuvre? (Élus représentants d'une circonscription, décideurs politiques, membres de conseils consultatifs et de comités de pilotage, responsables de recherches indépendantes, initiateurs de projets et de campagnes, etc.);
- en s'efforçant d'**inclure des jeunes d'origines et d'identités différentes** reflétant la diversité de la société; pour en savoir plus concernant l'inclusion, voir [section 6.2](#);
- en s'assurant que les espaces et les activités sont **accessibles et sûrs**, c'est-à-dire en s'attaquant aux obstacles à la participation tels que l'interprétation, le jargon technique, l'accès à l'internet et les contraintes en matière de transport vers les activités;
- en garantissant une **facilitation appropriée** en vue de remédier aux déséquilibres des dynamiques de pouvoir et en adoptant des mesures de protection telles que la sensibilisation des jeunes aux risques et la mise en place des protocoles de protection.

Vous pouvez consulter une liste de contrôle plus détaillée concernant la participation réelle des jeunes élaborée par le Réseau mondial des jeunes bâtisseurs de la paix.⁶⁵

6.2 Les différentes façons dont les caractéristiques des jeunes peuvent influencer sur la participation

La jeunesse est d'une incroyable diversité, avec des caractéristiques, des identités et des besoins variés. Il convient de la reconnaître et de l'intégrer pour rendre les changements que vous apportez plus profonds et plus percutants. Pour ce faire, une analyse intersectionnelle peut vous aider à comprendre comment les jeunes sont façonnés, conditionnés ou avantagés par différents facteurs, tels que le genre, l'origine ou le milieu, pour n'en citer que quelques-uns.



TOOL

OUTIL 10: ANALYSE INTERSECTIONNELLE

Une analyse intersectionnelle⁶⁶ peut révéler comment les jeunes sont simultanément inclus ou exclus en fonction de différentes identités, affiliations ou caractéristiques, à savoir:

- le genre;
- l'orientation sexuelle;
- la classe, le milieu socio-économique ou la caste;
- l'ethnicité, l'origine ou le groupe linguistique, y compris le statut d'indigène;
- le niveau d'éducation;

⁶⁴ UNFPA, UNDP, DPPA/PBSO, FBA, *Youth, Peace and Security, A Programming Handbook*, (2021), p. 16. adapted from World Bank Development Report (2007).

⁶⁵ UNOY Peacebuilders, *Checklist for Meaningful Youth Engagement, What is Meaningful Youth Engagement?* (2021).

⁶⁶ AWID, *Intersectionality: a Tool for Gender and Economic Justice*, (2004).

- la religion ou les croyances spirituelles;
- les handicaps et les variations fonctionnelles;
- l'idéologie ou l'affiliation politique;
- le statut et le vécu en tant que réfugié, migrant ou personne déplacée à l'intérieur d'un pays; ou
- la situation géographique, le milieu urbain ou rural.

Une analyse intersectionnelle réfléchit à la manière dont les différentes identités « se croisent » ou se renforcent mutuellement et approfondissent la dynamique d'inclusion/exclusion. Les questions suivantes peuvent contribuer à l'analyse:

- Quels groupes sont inclus/exclus et pourquoi?
- Quelles sont les caractéristiques et les identités liées à ceux qui sont les plus exclus et marginalisés?

6.3 L'égalité des genres

Il est essentiel que l'agenda JPS tienne compte de la dimension de genre et y réponde, car tous les genres sont concernés par les questions de paix et de sécurité de manière spécifique. Il est important de noter que les jeunes femmes sont confrontées à de plus grandes difficultés en matière de participation à la vie sociale et publique et sont concernées par la violence de manière particulière, comme la violence sexuelle. Les jeunes hommes sont également confrontés à des problématiques spécifiques, telles que le recrutement de force dans le contexte de la violence armée ou les attentes prescrivant un comportement agressif comme symbole de virilité. Les minorités de genre sont confrontées à de multiples formes de discrimination et de harcèlement.

La réussite de la mise en œuvre de l'agenda JPS repose sur la capacité à éliminer les obstacles à l'inclusion et à la participation fondés sur le genre. Il est primordial de donner la priorité à l'inclusion et à l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes dont l'identité de genre est différente et de s'attaquer aux obstacles spécifiques liés à leur participation. Dans le même temps, une approche genrée ne doit pas être assimilée à des initiatives visant exclusivement les jeunes femmes et les identités de genre. Elle doit également viser les jeunes hommes. L'étude *Les absents de la paix*⁶⁷ explique que:

« [...] la plupart des initiatives entreprises par les jeunes dans ce domaine continuent d'être essentiellement portées par les jeunes femmes et les minorités de genre et adressées à ces dernières. Le fait d'assimiler la dimension de genre aux jeunes femmes et la jeunesse aux jeunes hommes a contribué à victimiser les jeunes femmes ainsi que les minorités sexuelles et de genre. Cette attitude a également conduit à reléguer au second plan les questions de masculinité. Les politiques et les programmes mondiaux sur les jeunes, la paix et la sécurité doivent aborder les identités sexospécifiques des jeunes hommes et des jeunes femmes afin d'encourager et de promouvoir des identités et des rôles positifs et tenant compte de l'équité hommes-femmes, en veillant plus particulièrement à cultiver des masculinités non violentes. »

6.4 Les partenariats intergénérationnels

Les jeunes peuvent s'engager de manière réelle s'ils ont le sentiment d'être réellement écoutés, mis en confiance et soutenus, et s'ils ont eux-mêmes confiance en leurs homologues. Une approche intergénérationnelle est essentielle pour trouver un terrain d'action commun, pour consolider le respect mutuel et pour rétablir la confiance entre les générations. Vous pouvez prendre en considération les éléments suivants lorsque vous vous engagez dans des partenariats intergénérationnels:

- définissez des **attentes claires** pour éviter les malentendus et les déceptions;
- **communiquez ouvertement et avec respect**, ayez une attitude d'écoute et d'appréciation et évitez les formalités inutiles et les attitudes symboliques ou condescendantes ;
- trouvez **des sujets de préoccupation communs** à toutes les générations et respectez tous les points de vue;
- assurez un **mentorat et un soutien mutuels**⁶⁸ dans le cadre desquels les jeunes et les adultes peuvent apprendre;
- **évitez les platitudes ou les stéréotypes** tels que ceux du type « Vous êtes trop jeune/vieux pour comprendre » et « Nous savons ce qui est le mieux pour vous ».

⁶⁷ Graeme Simpson, *Les absents de la paix*.

⁶⁸ Le mentorat transgénérationnel est une pratique qui consiste à servir de mentor, à orienter, à conseiller et à faciliter les relations transgénérationnelles pour en tirer un bénéfice mutuel. Le mentorat peut être mutuel entre les générations. Pour plus d'informations, voir Intergenerational Socioeconomic Research Center, [Cross-generational mentoring](#), (2020).



Sortir de la case « jeunes » : l'importance des partenariats intergénérationnels

La participation des jeunes reste souvent circonscrite aux questions et aux espaces « jeunesse » et n'aborde pas pleinement l'ensemble des questions, dans l'ensemble des espaces sociétaux. Les jeunes constituent une composante importante de la société, et **le dialogue intergénérationnel, le partenariat et la codirection** sont donc essentiels pour garantir une participation réelle.

La participation des jeunes ne se limite pas aux groupes et organisations dirigés par des jeunes ou axés sur les jeunes. De nombreux jeunes appartiennent à des organisations qui ne sont pas dirigées par des jeunes et y jouent un rôle important. **Toutes les organisations**, gouvernementales et non gouvernementales, devraient adopter des politiques et des pratiques favorables au leadership et à la participation des jeunes, en particulier dans les pays où la population jeune est proportionnellement élevée. Ce faisant, elles seraient plus susceptibles de permettre aux jeunes **de choisir la forme de participation** qui leur semble la plus adaptée à leurs besoins et à leurs objectifs et, dans le même temps, elles renforceraient **l'accès des jeunes aux possibilités de prise de décision**.

6.5 Principe « ne pas nuire » et sensibilité aux conflits

L'engagement civique dans le contexte d'un conflit violent et d'un régime autoritaire peut être difficile et risqué pour toute personne, et elle l'est d'autant plus pour les jeunes qui n'ont pas forcément les outils, les connaissances, les ressources ou le soutien familial/social nécessaires pour soutenir leur engagement et pour se protéger. Lorsque les espaces civiques se réduisent, les jeunes sont souvent les premiers à être ciblés. Les jeunes affrontent des pressions socioculturelles décourageantes du fait de leur engagement civique (hostilité intergénérationnelle, intimidation, stéréotypes, coutumes néfastes), ainsi que des obstacles politiques, financiers, juridiques, économiques et numériques.⁶⁹

Le principe « ne pas nuire »⁷⁰ souligne le caractère impératif que revêtent la détection, l'évitement et l'atténuation de tout risque lié aux initiatives prévues ou découlant de celles-ci. Cette approche est étroitement liée à la notion de sensibilité aux conflits, qui vise à éviter que des activités se déroulant dans des contextes conflictuels ou polarisés n'entraînent par inadvertance des conséquences négatives. Ces approches sont essentielles, car les jeunes continuent d'être victimes de harcèlement, de menaces et de violences, y compris de violences et d'abus sexuels, en raison de leur engagement civique, tant dans l'espace physique que dans l'espace en ligne.⁷¹



Possibilités et risques de l'analyse des risques liés à la participation

Impliquez toutes les parties prenantes concernées dans l'analyse des risques, y compris les jeunes. Les risques éventuels pour les jeunes qui participent à cette analyse doivent être pris en compte en même temps.

⁶⁹ Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, *If I disappear, Global report on Protecting Young People in Civic Space* (2021).

⁷⁰ Le principe « ne pas nuire » est issu du projet Capacités locales pour la paix de (CDA) *Collaborative Learning Projects* et repose sur l'idée que les dirigeants locaux comprennent ce qui divise et relie les gens au niveau communautaire et sont donc bien placés pour détecter les risques éventuels.

⁷¹ Forum européen de la jeunesse, *Safeguarding Civic Space for Young People in Europe* (2020); OSGEY, *If I disappear, Global report on Protecting Young People in Civic Space* (2021).

6.6 Formes de la participation des jeunes à la paix et à la sécurité

Les jeunes participent aux initiatives de paix et de sécurité de différentes manières et dans différents espaces, notamment les **espaces institutionnels ou formels** de prise de décision ainsi que les **espaces consultatifs** et **alternatifs non institutionnalisés**. Toutes les contributions sont précieuses et, souvent, elles se renforcent mutuellement et prennent des formes hybrides dans la pratique. Une campagne publique pour la paix peut, par exemple, contribuer efficacement à soutenir la poursuite d'un processus de paix.

La jeunesse, en tant que catégorie sociale et politique transversale, établit naturellement des liens et des relations entre les espaces formels et informels.⁷² Les jeunes contribuent aux processus de paix au-delà de la représentation visible qu'assure les délégations de négociation en apportant des perspectives essentielles pour traiter des questions conflictuelles.⁷³



L'importance des espaces institutionnalisés et non institutionnalisés

Il est important de renforcer les espaces institutionnels de participation des jeunes. Dans le même temps, il est essentiel de valoriser et de favoriser d'autres espaces non institutionnalisés ou alternatifs dans lesquels les jeunes peuvent exprimer leurs préoccupations et leurs aspirations, se rencontrer, s'auto-organiser et engager un dialogue avec d'autres parties prenantes.

Il importe également de ne pas espérer trouver un seul représentant des jeunes et d'envisager la jeunesse comme un groupe hétérogène. Les conseils, plateformes et coalitions de jeunes agrègent leurs intérêts, mais ils peuvent parfois être confrontés à des limites de représentativité, par exemple lorsqu'ils comprennent davantage de jeunes urbains et éduqués que de jeunes des banlieues et des zones rurales.

EXEMPLES DE FORMES DE PARTICIPATION DES JEUNES À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ

ESPACES INSTITUTIONNALISÉS	ESPACES CONSULTATIFS	ESPACES AUTO-ORGANISÉS DIRIGÉS PAR DES JEUNES/LA SOCIÉTÉ CIVILE
<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes dans les délégations négociant les accords de paix • Jeunes parlementaires et élus proposant et votant des lois • Jeunes fonctionnaires occupant des postes de direction proposant et négociant des politiques et des programmes • Représentants de groupes dirigés par des jeunes en tant que membres de systèmes consultatifs ou de cogestion • Participation des jeunes aux conseils nationaux de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de groupes de la société civile dirigés par des jeunes à des espaces consultatifs, des groupes de travail et des commissions consultatives • Jeunes experts techniques jouant un rôle de conseil, de suivi et de recherche dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, la cybersécurité, la prévention des conflits et les systèmes d'alerte précoce, etc. • Participation des jeunes aux coalitions multipartites 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de plaidoyer pour la paix menées par les jeunes dans les espaces publics physiques et numériques • Initiatives de mémoire, de guérison et de réconciliation menées par des jeunes au niveau communautaire • Enquêtes journalistiques et recherches sur la paix conduites par des jeunes • Jeunes dans des initiatives humanitaires auto-organisées

⁷² Ali Altiok, et Irena Grizelj, [Nous sommes ici: Une approche intégrée des processus de paix inclusifs des jeunes](#) (avril 2019).

⁷³ Pour plus de conseils concernant la participation et la représentation des jeunes dans la conception et la mise en œuvre des processus de paix, voir Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité (2022) *Nous y sommes ensemble: opérationnalisation d'un plan d'action stratégique quinquennal pour des processus de paix inclusifs pour les jeunes*. New York: Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse.



En savoir plus...

Espaces institutionnalisés

- Conseil national pour la paix, la réconciliation et la coexistence en Colombie, qui comprend des représentants de la jeunesse.
- Conférence nationale de dialogue du Yémen et son système de contingent de jeunes.

Espaces consultatifs

- Recherches sur l'action participative pour l'avancement de la construction de la paix par les jeunes de l'USIP.
- Cercles de jeunes des Émirats arabes unis, espaces de dialogue entre les jeunes et les décideurs politiques.

Espaces auto-organisés/alternatifs

- Contributions du Forum de la société civile du Soudan du Sud pour la participation des jeunes au processus de paix du pays.⁷⁴

Pour plus de détails, consultez <https://www.un.org/youthenvoy/doha2022/>



Obstacles structurels à la participation des jeunes à la paix et à la sécurité

La participation des jeunes, de façon générale, reste limitée à de nombreux égards dans la plupart des pays, sinon tous. Par exemple, les jeunes de moins de 30 ans ne représentent qu'un peu plus de 2,6 % des parlementaires dans le monde.⁷⁵ Bien que cela ne soit pas spécifiquement documenté, il peut en être déduit que peu d'entre eux rejoignent les commissions parlementaires pour la paix et la sécurité. En outre, certains espaces de paix et de sécurité sont considérés comme hautement techniques et sensibles et ont donc tendance à limiter la participation des jeunes fonctionnaires, du personnel technique et/ou de la société civile en général et, dans une mesure plus grande encore, des jeunes citoyens.



Points essentiels à retenir

Ce chapitre propose des suggestions, des outils et des exemples pour vous aider:

- à concevoir et à mettre en œuvre l'agenda JPS au moyen d'une **approche participative** incluant les jeunes, en tenant compte de **principes** clés de participation;
- à créer ou à renforcer les mécanismes et les espaces pour une **participation réelle des jeunes** à la paix et à la sécurité.

⁷⁴ IBID, pp.20-21.

⁷⁵ Union interparlementaire, [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux](#), (volume 4, 2021)

GLOSSAIRE

Acteurs de la jeunesse – toutes les personnes engagées dans le domaine de la jeunesse. Ils peuvent être jeunes, s'identifier comme tels ou travailler avec des jeunes. Il peut s'agir de jeunes leaders, de représentants de groupes, d'organisations et de mouvements dirigés par des jeunes ou axés sur les jeunes, de sections jeunesse de partis politiques, de jeunes parlementaires, de parlementaires, de fonctionnaires et de chercheurs travaillant sur les questions de jeunesse.

Action – aptitude et capacité d'un sujet à agir de sa propre autorité, en restant conscient des structures et des normes sociales qui peuvent influencer, limiter ou façonner son action et ses choix.

Âgisme – actes mettant en œuvre des stéréotypes, des préjugés et des discriminations des personnes sur la base de leur âge; synonyme de discrimination fondée sur l'âge.

Cogestion⁷⁶ – modèle de participation des jeunes appliquées, par exemple, dans le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Les représentants des autorités et des jeunes décident ensemble des priorités, des priorités budgétaires, de la mise en œuvre des priorités opérationnelles et de l'allocation des ressources.

Cohérence des politiques – cohérence et coordination, chaque fois que cela est possible, des objectifs et des mesures entre les différentes politiques nationales et infranationales ou, en termes simples, conditions dans lesquelles les politiques « vont ensemble dans la même direction » plutôt que de viser des objectifs opposés ou différents. La cohérence des politiques peut être recherchée dans le plan horizontal, entre divers domaines politiques au même niveau (national ou infranational). Elle peut également être recherchée dans le plan vertical, entre des domaines politiques identiques ou similaires à des niveaux différents (national, infranational, local).

Genre – alors que le sexe fait référence aux « caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes, comme les organes reproductifs, les chromosomes, les hormones, etc. », le genre désigne « les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes »⁷⁷. Il s'exprime généralement en termes de masculinité et de féminité et est déterminé par la culture. Ainsi, les rôles et attributs liés au genre évoluent dans le temps et sont tributaires du contexte culturel.

Identité de genre – sentiment qu'a une personne de son genre, qu'il soit masculin, féminin ou non-binaire, qui peut correspondre ou non au sexe assigné à la naissance.

Inclusivité⁷⁸ – norme établie en politique internationale qui avance l'idée selon laquelle les divers groupes d'un large échantillon de la société devraient avoir voix au chapitre dans les processus qui les concernent, les groupes marginalisés faisant l'objet d'une attention particulière. Si la participation et la représentation sont des aspects essentiels de l'inclusion, les efforts déployés en vue de garantir le respect des droits humains et de renforcer les capacités des communautés marginalisées peuvent être aussi importants à l'égard de la réalité de l'inclusion que le fait de les inviter à la table.

Intégration de la dimension de genre – prise en compte systématique des différences entre les conditions, les situations et les besoins des différents genres dans toutes les politiques et initiatives. Elle fait référence au processus d'analyse des conséquences pour les personnes de différents genres de toute mesure planifiée, y compris la législation, la politique ou les programmes.

Intégration de la jeunesse⁷⁹ – processus d'analyse des conséquences pour les jeunes de toute mesure prévue, y compris la législation, les politiques ou les programmes. Il s'agit d'une stratégie visant à faire des préoccupations et des expériences des jeunes une dimension intégrale de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes, de sorte que les jeunes en bénéficient de manière égale et que l'inégalité ne se perpétue pas. L'intégration de la jeunesse exige une analyse sociale détaillée du point de vue des jeunes et souligne l'importance que revêt l'inclusion des jeunes dans cette analyse et dans la prise de décision.

Intergénérationnel – participation de membres de deux générations ou plus à des activités qui peut les conduire à prendre en considération des perspectives (générationnelles) différentes. Cela suppose d'améliorer les interactions et de rechercher la collaboration pour atteindre des objectifs communs et l'apprentissage mutuel.

⁷⁶ Partenariat jeunesse du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, [Glossary on youth](#) (2021).

⁷⁷ Conseil de l'Europe, [Questions de genre. Manuel pour aborder la violence fondée sur le genre affectant les jeunes](#) (2019, 2e édition) p. 36.

⁷⁸ Programme des Nations Unies pour le développement, [Gender responsive national communications toolkit](#) (2015).

⁷⁹ Secrétariat du Commonwealth, [Youth Mainstreaming in Development Planning, Transforming Young Lives](#) (2017).

Intersectionnalité⁸⁰ – manière dont les multiples systèmes d’oppression interagissent dans la vie des personnes disposant de multiples identités marginalisées. Cette notion a servi de base à un outil d’analyse visant l’étude, la compréhension et l’appréhension des façons dont le sexe et le genre se croisent avec d’autres caractéristiques/identités personnelles, et comment ces croisements contribuent à des expériences uniques de discrimination.

Paix⁸¹ – absence de conflits violents (paix négative), mais également prévalence de la justice et de l’équité, ainsi que du respect des droits humains et de la Terre (paix positive).

Participation des jeunes – fait d’avoir le droit, les moyens, l’espace et le soutien nécessaires pour prendre des décisions concertées afin de contribuer à un changement positif de la société, notamment en ce qui concerne les questions qui touchent directement les jeunes. La participation des jeunes peut avoir lieu dans le cadre de processus politiques formels ou informels tels que des campagnes. Elle prend tout son sens lorsque les jeunes peuvent être véritablement entendus et influencer sur les décisions.

Perspective « jeunes »⁸² – analyse de la réalité sociale et de tout type d’intervention sociale en tenant compte des connaissances concernant les jeunes de différents milieux et identités, leurs situations, leurs besoins, leurs perspectives et leurs aspirations, ainsi que les normes et les structures de pouvoir fondées sur l’âge qui les affectent. Ces connaissances peuvent être acquises grâce à des données provenant de sources externes, notamment des recherches et des ressources issues des organisations dirigées par des jeunes, et en écoutant les expériences et les perceptions des jeunes eux-mêmes.

Politique intersectorielle de la jeunesse⁸³ – approche large, globale, intégrée et intersectorielle de l’élaboration des politiques. La coopération intersectorielle dans la politique de la jeunesse peut faire référence à la communication verticale entre les jeunes et les organisations de jeunesse et les ministères concernés. Elle peut également faire référence à des coopérations horizontales entre différents ministères traitant des questions de jeunesse. Le principe de la politique intersectorielle de la jeunesse stipule que les politiques relatives à la jeunesse doivent prendre en considération non seulement les affaires de la jeunesse, mais également tous les domaines politiques connexes tels que l’éducation, la politique sociale, l’emploi, la politique familiale et le bien-être des enfants, la santé, le logement et l’environnement.

Sécurité – état subjectif dans lequel un individu ou un groupe se sent à l’abri des menaces ou du danger. Les états d’insécurité ont généralement été définies dans la perspective des États-nations, par exemple en ce qui concerne la protection des frontières (sécurité nationale), mais les sociétés et les individus font l’objet d’une attention croissante. Cet élargissement de la doctrine se traduit par l’apparition de nouveaux termes, tels que « sécurité humaine », « sécurité commune », « sécurité coopérative », « sécurité démocratique » et « sécurité environnementale ».

Sécuritisation⁸⁴ – pratique consistant à garantir la sécurité dans des aspects de la vie et des interactions humaines qui se situent en dehors des domaines des relations internationales, de l’application de la loi et de la jurisprudence.

Sensibilité au genre⁸⁵ – résultats qui reflètent une compréhension des rôles et des inégalités entre les genres et s’efforcent d’encourager une participation égale et une distribution égale et équitable des avantages. La sensibilité au genre s’obtient par l’analyse de genre et l’inclusion du genre.

Sensibilité aux conflits – évaluation attentive des éventuels effets négatifs des interventions en tenant compte de la dynamique des conflits.

Tokénisme – pratique consistant à faire des efforts symboliques d’inclusion afin de donner l’impression de l’inclusivité et de l’équité.

Violence – souvent comprise comme l’utilisation ou la menace de la force qui peut entraîner un préjudice, voire la mort. Elle peut être physique, verbale ou psychologique. Galtung a distingué trois formes de violence: 1. la violence directe, comme la guerre ou la torture; 2. la violence structurelle, comme la pauvreté et l’accès limité aux droits; et 3. la violence culturelle, comme la dévalorisation et la destruction des identités humaines et des modes de vie, le sexisme, l’ethnocentrisme, le racisme et les idéologies coloniales, ainsi que d’autres formes d’oppression.

⁸⁰ Institut européen pour l’égalité entre les hommes et les femmes, [Glossaire et thésaurus](#) (2021)

⁸¹ Conseil de l’Europe, [Manuel pour la pratique de l’éducation aux droits de l’homme avec les jeunes](#) (2015).

⁸² Adapté de FBA, [Jeunesse, paix et sécurité Manuel du conseiller](#), (2020) p. 25.

⁸³ Partenariat jeunesse du Conseil de l’Europe et de l’Union européenne, [Glossary on youth](#) (2021).

⁸⁴ Alexander Lautensach et Sabina Lautensach, [Human Security in World Affairs: Problems and Opportunities](#) (2019).

⁸⁵ Programme des Nations Unies pour le développement, [Gender responsive national communications toolkit](#) (2015).

ACRONYMES

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
UA	Union africaine
COE	Conseil de l'Europe
UE	Union européenne
GCYPS	Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité
TIC	Technologies de l'information et de la communication
PAN	Plan d'action national
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSGEY	Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse
CCP	Commission de consolidation de la paix
DPPA/PBSO	Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU - Bureau d'appui à la consolidation de la paix
ODD	Objectif de développement durable
UNAOC	Alliance des Civilisations des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNPBF	Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix
RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
FPS	Femmes, Paix et Sécurité
JPS	Jeunesse, paix et sécurité